



Hockey, page S3

# La Presse

cyberpresse.ca



## Hommage au Théâtre des Variétés

Cahier Arts+spectacles, page C1

## Bébé bouffe

Cahier Actuel, page B1



MONTRÉAL | JEUDI 11 JANVIER 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117<sup>e</sup> ANNÉE > NO 80 > 68 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

# Bouchard démissionne

## L'incessant affrontement avec l'aile radicale du PQ et ses obligations familiales motiveraient sa décision

DENIS LESSARD

**QUÉBEC** – Désormais convaincu qu'il ne pourra réaliser la souveraineté du Québec dans un avenir prévisible, exaspéré par l'aile radicale du PQ et sollicité par ses obligations familiales, le premier ministre Lucien Bouchard annoncera sa démission cet après-midi, après avoir saisi ses ministres et ses députés de sa décision.

Selon les informations obtenues de plusieurs sources par *La Presse*, hier, M. Bouchard, à la surprise générale, quittera à la fois ses fonctions de premier ministre et de chef du Parti québécois, presque exactement cinq ans après avoir pris le relais de Jacques Parizeau. Hier soir, on préparait le Salon rouge de l'Assemblée nationale pour l'annonce que compte y faire M. Bouchard.

Il est probable que les ministres et les députés, convoqués d'urgence à Québec, pour ce matin, lui demandent d'assurer son propre intérim pendant deux ou trois

mois, le temps que s'organise une course à la direction du Parti québécois. On retrouvera à coup sûr Bernard Landry, Pauline Marois et François Legault sur la ligne de départ.

Avec la déconfiture des souverainistes aux récentes élections fédérales et le manque évident de ferveur dans la population à l'égard de la question nationale, Lucien Bouchard en est arrivé à la conclusion que ce n'est pas demain la veille que pourront être réunies les « conditions gagnantes » pour un référendum sur la souveraineté. Or, seul ce rendez-vous aurait pu cimenter les péquistes.

### Michaud, « cerise sur le sundae »

En outre, explique-t-on, l'affrontement persistant avec l'aile radicale du Parti québécois — dont Yves Michaud n'a été qu'un catalyseur en décembre — a été « la cerise sur le sundae ». Il a accéléré une décision qui mijotait depuis quelques semaines, mais n'a été arrêtée que durant le congé des Fêtes que M. Bouchard a passé avec sa belle-famille en Californie.

Quelle que soit l'issue de la

Voir **BOUCHARD** en A2  
Autres informations en page A6



Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

Photothèque La Presse



Brian Tobin

Photo PC

## Ottawa vole au secours de Bombardier contre Embraer

Un prêt de 1,7 milliard sera consenti à Air Wisconsin pour une commande de jets régionaux

ROBERT MELNBARDIS  
REUTERS

LE CANADA a annoncé hier être prêt à accorder une aide financière exceptionnelle à Bombardier afin de l'aider à remporter une importante commande de jets régionaux auprès d'Air Wisconsin, également courtisée par Embraer, grand rival brésilien de la société montréalaise.

Ottawa a offert à Bombardier de prêter à taux préférentiel jusqu'à 1,7 milliard à Air Wisconsin afin de le convaincre de placer une commande auprès de Bombardier plutôt qu'Embraer, a précisé le président et chef de la direction de Bombardier, Robert Brown.

Le Brésil, qui offrirait une aide

similaire à Air Wisconsin afin de favoriser Embraer, a aussitôt dénoncé la décision canadienne, affirmant étudier les divers recours juridiques qui s'offrent pour contrer le geste. Air Wisconsin est un transporteur américain affilié à United Airlines.

Ce nouvel épisode de la dispute entre le Canada et le Brésil au sujet des subventions accordées à leurs avionneurs respectifs survient un mois après que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) eut statué que le Brésil violait les règles du commerce international avec le programme de soutien à son industrie aéronautique.

L'OMC a donné le feu vert au Canada pour imposer des sanctions

de 233,5 millions US par année envers le Brésil en guise de réparation de torts causés par son programme de subventions à l'exportation.

Le Canada n'a pas encore appliqué de sanctions et a précisé que le soutien ponctuel accordé à Bombardier dans le cas d'Air Wisconsin ne l'empêchera pas d'user de représailles contre le Brésil ultérieurement.

« Dans ce cas particulier, le Canada est prêt à aider à égaler l'aide financière du Brésil. Cette mesure est exceptionnelle, mais nécessaire », a déclaré le ministre canadien de l'Industrie, Brian Tobin, ajoutant que les parts de marché de Bombardier s'érodaient de façon

continue en raison des avantages consentis par le Brésil aux clients d'Embraer.

« Nous adoptons là des mesures pondérées et ciblées face au refus du Brésil de se conformer aux règles de l'OMC. Le Canada passe maintenant à l'action pour défendre les emplois de 24 000 travailleurs canadiens qui sont menacés par l'attitude méprisante que le Brésil continue d'afficher à l'égard des règles internationales », a-t-il ajouté.

### Une valeur totale de 3 milliards

Tobin a affirmé que le Canada

Voir **BOMBARDIER** en A2

### FUSIONS MUNICIPALES

## La contestation judiciaire bat de l'aile

ALEXANDRE SIROIS

LE RECOURS aux tribunaux pour contrer les fusions municipales dans l'île de Montréal semble avoir du plomb dans l'aile. L'idée fait de moins en moins l'affaire des maires de la banlieue de l'île qui s'opposaient à la création d'une mégacité.

Hier, certains maires ont même confié à *La Presse* qu'ils allaient tenter dès demain de décourager leurs homologues du bien-fondé de la contestation judiciaire de la Loi sur les fusions municipales. Ils feront connaître leur position à l'occasion d'une rencontre des membres de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBM).

« Je vais essayer d'inciter ceux

qui sont pro-poursuites à se joindre à nous et à abandonner cette idée-là pour mettre plutôt leurs énergies sur le plan politique. (...) On n'a pas de temps à perdre dans des futiles considérations juridiques. Je vais le dire aussi clairement que ça vendredi matin », a déclaré le maire de LaSalle, Michel Leduc.

Ce dernier estime que les maires des banlieues qui souhaitent participer à la lutte politique contre le maire Pierre Bourque, tout en ayant recours aux tribunaux pour contrer les fusions, sont également dans l'erreur. « J'ai bien de la misère à comprendre intellectuellement comment tu peux à la fois contester juridiquement la grandeur de la

Voir **FUSIONS** en A2

## Le Sommet de Québec atteint du syndrome de Seattle

GILLES PAQUIN  
et JOONEED KHAN

LE SOMMET de Québec risque de coûter plus du double de celui des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie à Moncton en raison de l'escalade vertigineuse des coûts de la sécurité, estime les organisateurs fédéraux de cette manifestation.

Même s'il s'est bien gardé de donner des chiffres précis, le représentant personnel du premier ministre Jean Chrétien pour le Sommet des Amériques, Marc Lortie, a reconnu hier que les coûts de la sécurité avaient été fortement révisés à la hausse depuis la réunion orageuse de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle en 1999.

Avec ses 4000 participants, le Sommet de la francophonie de Moncton a coûté quelque 12 millions. Or, on attend plus de 8000 personnes à Québec. Mais surtout, on prévoit un déploiement policier nettement plus important, a-t-il expliqué au cours d'un entretien avec *La Presse*.

« Le Sommet de la francophonie, c'était avant Seattle. Après il y a eu la réunion commune de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington et la réunion de l'Organisation des États américains à Windsor. Depuis, les coûts de la sécurité ont augmenté

Voir **SOMMET** en A2

### AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Horoscope	A8
Arts et spectacles		Le monde	A10, A11
	cahier C	Loteries	A2, A6
- horaire spectacles	C6	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C4	Mots croisés	E8, S10
- télévision	C4	Mot mystère	E8
Bandes dessinées	E8	Petites annonces	
Bridge	E7	- immobilier	E4
Décès	E6, E7	- marchandises	E4, E5
Économie	cahier D	- emplois	E5
Éditorial	A12	- automobile	E5-E7
Êtes-vous observateur	E4	- affaires	D2
	E8	Politique	A6
Feuilleton		Quoi faire	C7
Forum	A13		

**MÉTÉO** Voir page S16  
Nuageux avec percées de soleil  
Maximum -7, minimum -16



6 21924 98765 1

1  
3  
4  
6

## DEMAIN DANS LA PRESSE

### Éviter la catastrophe

Kevin Costner était âgé d'à peine sept ans lorsque les États-Unis et l'Union soviétique ont failli s'engager dans une guerre nucléaire en 1962. Fasciné par les événements de cette époque, l'acteur a décidé de produire *Treize jours*, un drame politique qui retrace les événements de la crise des missiles cubains. Costner incarne Kenneth O'Donnell, conseiller spécial du président Kennedy.



À lire demain dans le cahier *Cinéma, Arts et spectacles*.

## POUR NOUS JOINDRE

**La Presse** 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9  
www.cyberpresse.ca

**RÉDACTION (514) 285-7070**

**Nouvelles générales**  
general@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Éditorial, Forum**  
edito@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4816

**Actuel**  
actuel@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Auto, Mon toit, Santé Voyages**  
aso@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Quoi faire aujourd'hui**  
andre.cloutier@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Arts, Spectacles, Cinéma, Livres**  
arts@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4814

**Économie**  
econo@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Sports**  
sports@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 350-4854

**Têtes d'affiche**  
denis.lavoie@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272**  
**PROMOTION (514) 285-7100**  
**COMPTABILITÉ (514) 285-6892**  
**RECOURÈMENT (514) 285-6900**

#### PUBLICITÉ

**Les petites annonces : (514) 285-7111**  
Télécopieur: (514) 848-6287  
Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30

**Décès et remerciements : (514) 285-6816**  
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

**Détailants : (514) 285-6931**  
**National et Télé-Plus : (514) 285-7306**  
**Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320**

**ABONNEMENT (514) 285-6911**

Par télécopieur: (514) 285-7039  
Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi: 7 h à midi / Dimanche: 7 h à 11 h

**Envois de publication canadienne**  
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.  
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

### LOTÉRIES

**LA QUOTIDIENNE** > À trois chiffres: **9-0-5** > À quatre chiffres: **5-6-7-0**

**LOTO 6/49** > **17-25-40-42-45-49** Compl.: **33** > Extra: **041733**

## SUITES DE LA UNE

### BOMBARDIER

Suite de la page A1

était dans son droit d'utiliser un tel recours, citant des règles de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) permettant des mesures du genre lorsqu'elles sont déployées à titre de représailles.

Le contrat porte sur une commande ferme de 75 jets régionaux à 50 places et une option pour 75 autres, ce qui porterait la valeur totale de la vente à environ 3 milliards. Les avions seraient produits à partir des installations de Bombardier dans la région de Montréal.

Le Canada prêterait l'argent à Air Wisconsin par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, une agence chargée de venir en aide aux exportateurs canadiens sur les marchés étrangers.

Le président de Bombardier a soutenu de son côté que l'aide d'Ottawa allait permettre de lutter à armes égales contre Embraer et le Brésil, qui offrirait un financement « inférieur aux conditions du marché » aux clients d'Embraer.

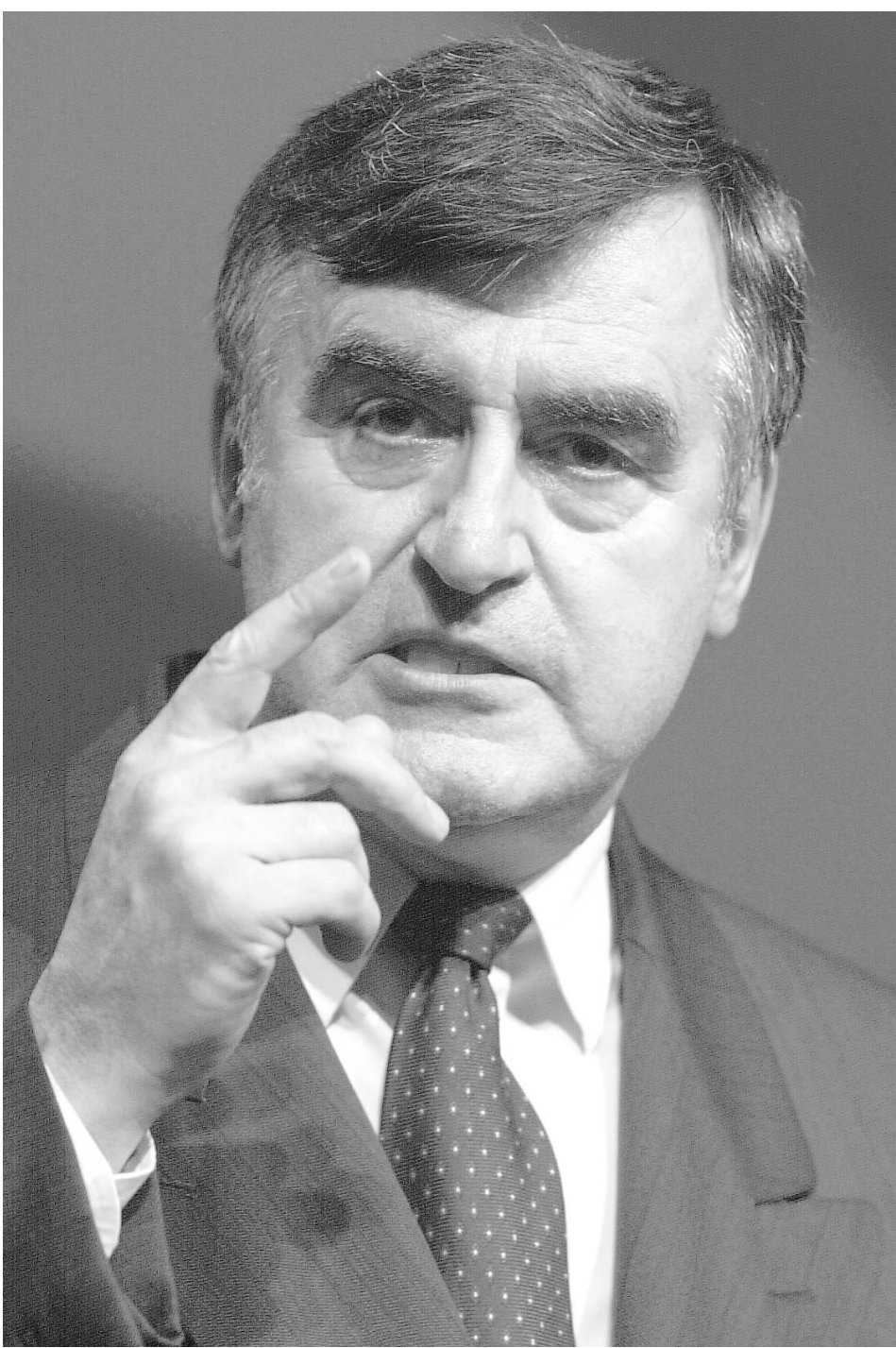
« Bombardier veut que les règles soient les mêmes pour tous en ce qui a trait au financement d'appareils et nous ne soutenons pas et ne voulons pas de subventions », a déclaré Robert Brown.

Troisième avionneur civil derrière Boeing et Airbus, Bombardier emploie plus du quart des 92 000 travailleurs canadiens de l'industrie aéronautique.

Les investisseurs ont réagi à la nouvelle en retranchant 4 % au titre de classe B de Bombardier, qui est tombé à 21,25 \$ à la Bourse de Toronto.

« C'est (une décision) extrêmement positive pour Bombardier », a souligné un analyste qui s'est dit mystifié par la chute de l'action.

Selon cet analyste, la commande d'Air Wisconsin permettrait à Bombardier de hausser sa cadence de production, actuellement de 12 appareils de 50 sièges par mois, en plus de bien positionner la compagnie pour obtenir des commandes similaires auprès des autres transporteurs affiliés à United Airlines.



Photothèque La Presse

**La nouvelle du départ de M. Bouchard s'est répandue comme une traînée de poudre dans les cabinets ministériels en soirée hier. Il avait confié ses intentions tout récemment à ses principaux ministres, surtout à Bernard Landry et à Pauline Marois, deux aspirants à sa succession.**

querelle avec M. Michaud — les mécontents seraient clairement minoritaires — la question linguistique aurait, immanquablement, provoqué une nouvelle collision, au printemps, entre le chef et les militants de Montréal.

Or, M. Bouchard en avait ras le bol de cette grogne incessante, qui reléguait au second plan les réalisations importantes de son gouvernement durant une période difficile, soit l'atteinte du déficit zéro et la relance de l'emploi.

La nouvelle du départ de M. Bouchard s'est répandue comme une traînée de poudre dans les cabinets ministériels en soirée hier. Il avait confié ses intentions tout récemment à ses principaux ministres, surtout à Bernard Landry et à Pauline Marois, deux aspirants à sa succession. Devant l'immense popularité de Lucien Bouchard après le référendum de 1995, ces deux poids lourds du cabinet péquiste s'étaient désistés, à regret, après le départ de M. Parizeau.

Représenté de Montréal en début de soirée, à son bureau du « bunker », à Québec, M. Bouchard s'est entretenu avec deux autres prétendants plausibles à sa succession, François Legault (Éducation) et Diane Lemieux (Emploi), quoique la candidature de cette dernière soit moins acquise.

#### Famille et salaire

Aussi, M. Bouchard, qui vient d'avoir 62 ans, a expliqué à des proches que les 13 années passées en politique l'avaient contraint à des sacrifices financiers importants.

Comme premier ministre, il gagne environ 150 000 \$ par année, beaucoup moins que ce qu'il pourrait décrocher comme avocat prestigieux dans un cabinet en vue de Montréal.

En outre, avec deux garçons à la veille de l'adolescence, une épouse d'origine américaine, qui n'a jamais eu beaucoup d'intérêt pour la politique québécoise, « des raisons familiales » ont puissamment orienté sa décision.

Son handicap, toujours douloureux, est depuis longtemps un argument supplémentaire plaçant pour une vie plus sédentaire. Son point de chute professionnel n'est toutefois pas encore déterminé.

Après une fructueuse carrière d'avocat, l'ami de Brian Mulroney était devenu ambassadeur à Paris avant de sauter dans l'arène politique en 1988. Il avait été nommé ministre avant même d'être élu député conservateur dans une élection partielle. Il devait claquer la porte en mai 1990 devant l'échec de l'accord du lac Meech pour prendre la barre d'une poignée de députés conservateurs et libéraux mécontents et former le Bloc québécois.

Malgré sa démission, M. Bouchard maintiendrait son projet de faire, comme premier ministre, une tournée en Europe à la fin janvier. Trois ou quatre jours de vacances en Italie avec sa femme étaient au programme. Mais sa participation, en février, à une tournée d'Équipe Canada, avec Jean Chrétien, est moins certaine.

Une réunion extraordinaire du Conseil des ministres devait avoir lieu mercredi, mais a été reportée à aujourd'hui pour permettre au plus grand nombre de ministres possible d'être présents. Plusieurs ont dû revenir de vacances d'urgence, notamment Pauline Marois qui était en Martinique, et André Boisclair, lui aussi à l'étranger.

### FUSIONS

Suite de la page A1

patinoire qu'on t'a dessinée, et aller jouer sur cette même patinoire », a lancé M. Leduc.

Le maire de Saint-Léonard et vice-président de l'UMBM, Frank Zampino, partage l'avis de M. Leduc. « Je vais dire à mes collègues que les enjeux vont se débattre dans l'arène politique et non pas devant les tribunaux », a-t-il déclaré alors qu'il était interrogé sur le sens de son intervention à la rencontre de demain. « Même si un tribunal de première instance accordait une injonction qui serait soumise à l'appel par le gouvernement, ce ne serait pas avant cinq, dix ou 15 ans, une fois que la cour de la dernière instance aura tranché, qu'on aura une décision sur

ces contestations juridiques », a indiqué le maire de Saint-Léonard.

Or, même si le jugement en question était favorable aux villes de banlieue, il serait « totalement inapplicable », croit M. Zampino. « La réalité politique a changé avec l'adoption de cette loi. Une nouvelle ville a été créée et il y aura des élections cette année. C'est seulement en s'assurant qu'on a des gens élus démocratiquement dans cette nouvelle ville, qui vont continuer à défendre les valeurs qu'on a défendues dans notre contestation de cette loi, qu'on va servir nos citoyens », a-t-il dit.

Le maire d'Outremont, Jérôme Unterberg, ne recommandera pas non plus à ses pairs de l'UMBM de

s'unir pour poursuivre Québec. « Parce qu'on recevra notre contentieux seulement le 22 janvier et parce qu'Outremont n'a jamais été convaincu qu'on peut renverser le pouvoir de Québec de fusionner les villes », a-t-il affirmé.

Le recours aux tribunaux continue toutefois d'être la solution privilégiée par certaines administrations municipales. Le maire de Westmount, Peter Trent, affirme encore qu'il préfère « pour le moment », consacrer toutes ses énergies à la contestation judiciaire. « Je suis sidéré de voir que des gens veulent lâcher si vite que ça. Pourquoi les gens sont-ils si cyniques que ça envers les politiciens ? C'est à cause de ce genre de choses-

là », a-t-il déclaré, visiblement déçu.

« Mes citoyens et les citoyens des banlieues de l'île de Montréal nous ont donné un message très clair il y a un mois et je ne veux pas envoyer le message que la lutte contre la loi 170 est terminée, a poursuivi M. Trent. Le docteur Leduc et M. Zampino ont l'air de vouloir envoyer ce message publiquement, et je suis 100 % en désaccord avec ça. »

M. Trent a indiqué qu'il aurait préféré que tous les membres de l'UMBM contestent la Loi sur les fusions municipales devant les tribunaux. Il soutient par ailleurs que les citoyens de LaSalle, notamment, ne seront « pas tellement

contents » lorsqu'ils seront mis au courant de la position de leur maire. « Ce n'est certainement pas ça que nos citoyens nous ont demandé le 10 décembre dernier », a-t-il dit, faisant référence à l'importante manifestation publique contre les fusions.

« Je pense qu'on a aussi la responsabilité de ne pas créer de faux espoirs, a répliqué le maire Zampino. C'est clair que je serais fort probablement plus populaire auprès de mes citoyens si je leur disais qu'on va contester juridiquement et qu'on va gagner. Mais en étant réaliste et pragmatique, je dis que personne ne peut croire aujourd'hui qu'on peut recevoir un jugement favorable à très court terme. »

### SOMMET

Suite de la page A1

de façon exponentielle », dit M. Lortie. C'est que depuis Seattle, il y a des groupes de casseurs qui profitent des manifestations tout à fait légitimes des citoyens pour faire du grabuge, dit-il. Le gouvernement doit donc prendre les moyens pour assurer la sécurité des participants et de la population.

Ainsi, le Vieux-Québec sera transformé en place forte interdite aux manifestants par une clôture surmontée de barbelés et plus de 5000 policiers. Les rencontres officielles se tiendront au Centre des congrès de Québec et à la Citadelle, mais les soldats ne participeront pas aux opérations, soutient M. Lortie.

Par le passé, les coûts de la sécurité étaient partagés entre la ville hôte, la province et le gouvernement fédéral, ajoute M. Lortie. Cette formule ne tient plus, comme en témoigne la réclamation de plusieurs millions que la Ville de Windsor a fait parvenir à Ottawa en décembre. Les discussions se poursuivent à ce sujet avec le Québec.

Avant que les délégations officielles des 34 pays (sauf Cuba) discutent de la création d'une zone de libre-échange à l'échelle du continent, un autre forum réunissant 2000 représentants de la société civile se tiendra ailleurs dans la ville.

Ce Sommet des peuples auquel participeront des délégués d'organismes non gouvernementaux, des syndicalistes et des militants anti-mondialisation abordera les sujets « négligés » par les négociations sur le libre-échange.

Il sera notamment question d'éducation, de pauvreté, de discrimination, de travail et surtout, de démocratisation du processus de négociation de la zone de libre-échange.

Les organisateurs du Sommet des peuples ont demandé l'aide d'Ottawa et reçu l'appui du Québec, mais ils veulent davantage, affirme M. Lortie. Ils ont également

refusé de tenir leur rencontre au parc de l'Exposition à Limoilou, trop éloigné du centre-ville.

« Nous leur avons offert 200 000 \$, mais ils veulent plus d'argent puisqu'ils se réuniront dans un chapiteau installé au Bassin Louise. Ils veulent aussi des chambres d'hôtel, des billets d'avion... tout ça fait l'objet de discussions », dit M. Lortie.

Il n'y a toutefois pas de discussion au sein des organisateurs du Sommet en ce qui a trait à la participation du nouveau président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, dont la présence est controversée.

Le président de la Commission des relations étrangères du Sénat,

Jesse Helms, et le représentant Ben Gilman, président de la Commission des relations étrangères de la Chambre, ainsi que d'autres influents républicains ont déclaré que les États-Unis devraient affirmer sans ambiguïté que M. Aristide ne serait pas le bienvenu à Québec.

Selon eux, le déficit démocratique du régime Aristide le disqualifie d'un Sommet de pays démocratiques. Ils jugent que « les narcotrafiquants, les criminels et les autres éléments antidémocratiques qui entourent Aristide devraient sentir toute la pression de la mise en application des lois américaines ».

## ACTUALITÉS

# La politique du Québec sur l'avortement est dangereuse, selon Morgentaler

DENNIS BUECKERT  
Presse Canadienne

OTTAWA — En ne payant pas les avortements pratiqués en clinique privée à moins que la grossesse n'ait atteint son deuxième trimestre, le Québec met des femmes en danger, affirme le docteur Henry Morgentaler.

Quand il prétend rembourser le coût de tous les avortements, le gouvernement du Québec fait de la fiction. Il ment, a soutenu le militant pour le droit à l'avortement en entrevue, hier.

Selon lui, la politique québécoise pourrait inciter des femmes à attendre au deuxième trimestre avant de se faire avorter, bien que

le risque de complications augmente de 20% avec chaque semaine de retard. «Ce n'est pas seulement fou, c'est dangereux», a-t-il lancé.

Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a demandé à des fonctionnaires d'examiner les politiques de quatre provinces, dont le Québec, en matière d'avortement. Le ministre Rock serait apparemment insatisfait de ces provinces (incluant le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard) parce que leurs services en matière d'interruption de grossesse ne respectent pas les exigences de la loi canadienne sur la santé. Chacune de ces provinces paie les avortements pratiqués en

hôpital, mais aucune ne paie le plein coût d'avortements en clinique privée.

Un fonctionnaire du ministère fédéral de la Santé a refusé de commenter les allégations du Dr Morgentaler, se contentant de dire qu'il revient au Québec d'expliquer ses politiques.

Alain Vézina, porte-parole du ministère québécois de la Santé, a fait valoir que la province paie les honoraires des médecins pour les avortements, que ceux-ci soient pratiqués à l'hôpital ou en clinique. Elle assume également une modeste partie des frais de clinique. Mais elle n'assume pas les frais d'établissement, qui vont de 250 à 500\$, que les cliniques facturent

pour pouvoir payer leurs frais généraux.

Claude Paquin, un médecin qui pratique des avortements à la clinique médicale Fémina, à Montréal, affirme que les allégations du Dr Morgentaler sont fondées.

Selon le Dr Paquin, le gouvernement québécois rembourse le coût total des avortements pratiqués dans les hôpitaux ou les CLSC, mais un seul CLSC pratique des avortements tardifs. Comme ce centre est fréquemment débordé, il réfère parfois des cas à des cliniques privées comme la clinique Fémina. Dans ce cas, le coût total de l'avortement, y compris les frais d'établissement, est payé par le gouvernement. Résultat: la clinique peut récupérer ses frais pour les avorte-

ments pratiqués au deuxième trimestre auprès du gouvernement, mais pas pour les avortements pratiqués plus tôt. Selon lui, c'est «scandaleux».

Selon le Dr Paquin, 40% des avortements de la province sont effectués en clinique privée, principalement parce que les femmes préfèrent payer un montant supplémentaire plutôt qu'avoir à attendre dans un établissement public et gratuit.

M. Vézina, du ministère québécois de la Santé, a souligné que les politiques provinciales en matière de financement des coûts d'avortements font actuellement l'objet d'une révision, mais qu'aucun changement n'est prévu à court terme.



Le jeune Deven Garnet s'est allongé un moment sur sa mère Phyllis Cameron, hier, en attendant de voir un médecin aux urgences de l'hôpital régional de Saint-Jean.

## Les médecins du N.-B. exigent l'arbitrage exécutoire

ANDRÉ PÉPIN

CARAQUET, N.-B. — Les omnipraticiens et spécialistes du Nouveau-Brunswick ont clos la porte hier du processus de médiation pour retourner au travail, accusant le gouvernement de «manipuler» les chiffres. Ils exigent maintenant l'arbitrage exécutoire qui nécessitera des mois de procédures judiciaires.

Le premier ministre Bernard Lord s'est dit déçu de cette décision, affirmant du même souffle: «Nous avons offert une augmentation salariale de 26 000 \$, plus 6000 \$ à la quatrième année de l'entente, pour aider les médecins à défrayer leurs frais administratifs. Des progrès ont été réalisés au cours des derniers jours puisque nous étions même disposés à offrir des sommes en rétroactivité parce que nous savons que nos médecins font un excellent travail.»

Les médecins étaient déjà à l'oeuvre dans la plupart des cliniques, hier, tandis que des interventions chirurgicales électives étaient réalisées dans les 33 hôpitaux de la province.

Un porte-parole de la Société médicale, M. Paul Cloutier, a pour sa part mis en doute la parole du premier ministre Lord, dans une intervention à la télévision d'État: «M. Lord affirme qu'il offre 26 000 \$ par année de plus aux médecins, il faudrait qu'il nous «faxe» cette proposition, car ce n'est pas ce qui était offert à la table des négociations», a-t-il dit.

Le premier ministre Bernard Lord soutient que l'offre de son gouvernement aurait coûté quelque 40 millions au Trésor public. Il a été clair par ailleurs en affirmant que cette offre ne tient plus, maintenant que le litige est soumis à l'arbitrage obligatoire.

Les médecins ont maintenant le

droit d'exercer les moyens de pression qu'ils jugeront appropriés. Ils se retirent de tous les comités de consultation mis en place par le gouvernement et pourront, s'ils le veulent déclencher des arrêts de travail sporadiques. Le recrutement de nouveaux médecins risque de devenir difficile, dans un tel climat d'affrontement.

Des informations privilégiées, obtenues hier par *La Presse* permettent par ailleurs d'affirmer que la solidarité au sein de la Société médicale fait défaut. Une association n'est pas un syndicat et ne jouit pas des mêmes bases juridiques. Il n'y a pas au Nouveau-Brunswick, par exemple, de liste de services essentiels dans le domaine médical.

Tôt hier matin, contrairement à ce que la plupart des médias affirmaient, les cliniques médicales étaient ouvertes. Les médecins téléphonaient à leurs patients pour fixer des rendez-vous. L'impasse persiste donc pour plusieurs semaines encore.

## L'adolescent accusé d'avoir proféré des menaces de mort plaide pour sa libération

ANDRÉ NOËL

CORNWALL — L'avocat d'un élève de 16 ans accusé d'avoir proféré des menaces de mort à ses camarades et détenu en prison depuis plus d'un mois a plaidé pour sa libération, hier, en soutenant qu'il n'est pas un danger public.

Le jeune homme a été congédié d'une école secondaire de l'est de l'Ontario après avoir écrit et lu en classe un texte fictif où un garçon de son âge fait sauter son école avec de la dynamite. Sa cause est suivie avec intérêt par les médias canadiens-anglais et des associations d'écrivains.

L'adolescent a été arrêté par la police le 8 décembre et placé dans un centre de détention d'Ottawa. En plus de son texte, la Couronne lui reproche d'avoir menacé de mort trois élèves. Après deux jours de débats, le juge Basile Marchand annoncera aujourd'hui s'il peut être libéré sous caution en attendant son procès.

Le juge a imposé une ordonnance de non-publication. La loi sur les jeunes contrevenants inter-

dit par ailleurs d'identifier le jeune homme ou ses parents. M<sup>e</sup> Frank Horn, l'avocat de Clark (un nom d'emprunt), a cependant fait plusieurs déclarations en dehors du tribunal.

«La Couronne et la police font de la pure spéculation en affirmant que mon client est dangereux, a dit M<sup>e</sup> Horn. Cet élève n'a aucun dossier criminel. Il n'a jamais agressé personne. La police a cherché des explosifs et des armes et n'a rien trouvé.»

«Tout ce qu'elle a trouvé, ce sont des textes de fiction. Mais on ne garde pas un jeune en prison pour ça! Les policiers affirment aussi avoir recueilli des témoignages d'autres jeunes, qui soutiennent que mon client les a menacés. Je doute fort que ces témoignages tiendraient la route à la suite d'un contre-interrogatoire.»

«Voilà un jeune qui est différent des autres et nouveau dans son école secondaire. Il se considère lui-même comme un marginal. Ses camarades le tiennent à l'écart, ils ne l'aiment pas et peuvent dire n'importe quoi sur son compte.»

Selon M<sup>e</sup> Horn, la police et les procureurs de la Couronne ont réagi avec exagération à cause des incidents de Columbine (au Colorado) et de Taber (en Alberta).

Lors d'une entrevue, mardi, la procureure de la Couronne, M<sup>e</sup> Elaine Evans, a expliqué que «Clark» devait être vu par un psychiatre avant d'être libéré.

«La Couronne a mis bout à bout des bribes d'information pour créer une histoire qui pourrait ressembler à ce qui a précédé les événements de Columbine et de Taber, a dit M<sup>e</sup> Horn. Mais c'est de la pure spéculation de croire que mon client répéterait ce qui s'est produit là-bas.»

Le père de «Clark», gérant adjoint d'une grosse épicerie d'Ottawa, a témoigné, hier. Hors du tribunal, il a dit que lui et sa femme ne demandaient qu'une chose: revoir leur fils à la maison. Ils ont trois autres enfants: deux filles adultes parties depuis un certain temps, et un fils de 14 ans lui aussi détenu depuis le 22 décembre pour avoir proféré également des menaces de mort.

## INCENDIE À LA POLYVALENTE DE BERTHIERVILLE

# La facture grimpe, mais le MEQ paiera

Les parents pourraient être poursuivis

MARTINE ROUX

LA NOTE DE l'incendie qui a ravagé une partie de la polyvalente Pierre-de-Lestage de Berthierville s'alourdit: à la lumière d'une nouvelle évaluation des dommages, ce n'est plus un million, mais plutôt quatre que le ministère de l'Éducation devra sortir de ses goussets pour éponger les dégâts.

À cette facture préliminaire se grefferont probablement d'autres frais, comme les coûts de transport additionnels pour les élèves ainsi que ceux qu'assumeront les enseignants dans l'hypothèse d'un déménagement, a précisé le secrétaire général de la Commission scolaire des Samares, Robert Marsolais.

Aussi salée soit la note, c'est le ministère de l'Éducation (MEQ) qui l'absorbera en vertu de son régime d'indemnisation. Les bâtiments des commissions scolaires québécoises n'étant pas assurés à proprement parler, tout dommage causé à un édifice ou à son contenu matériel relève de la responsabilité du ministère, à l'exception d'une franchise de 15 000 \$ que devra acquitter la commission scolaire.

«D'une certaine façon, nous sommes l'assureur, explique Roger Julien, adjoint au directeur de l'équipement scolaire au MEQ. La commission scolaire trouve des solutions pour que les élèves continuent de fréquenter l'école, tandis que le régime d'indemnisation du ministère absorbe les coûts du sinistre.»

Chaque demande d'indemnisation est envoyée au service d'affaires juridiques du MEQ, ajoute-t-il. Mais les avocats du ministère pourraient s'attarder sur celle-ci: comme deux adolescents de 15 et 16 ans ont été accusés d'avoir mis le feu à l'école, le MEQ pourrait ultérieurement poursuivre les parents.

C'est la voie qu'il a choisie en 1994, plus d'un an après l'incendie d'une école primaire de Charlesbourg par deux adolescents. Les copains avaient trouvé refuge sur le toit de l'école par une nuit froide de mai 1993 et y avaient allumé deux petits feux qu'ils avaient pié-

tinés avant de quitter les lieux. Les flammes ont entraîné des dommages de plus de 600 000 \$. Même si seul l'un des adolescents a été reconnu coupable d'incendie criminel, le ministère a poursuivi les parents des deux jeunes.

La cause est toujours devant les tribunaux, a indiqué une porte-parole du ministère, Lise Ross, sans toutefois préciser si un recours au tribunal pourrait être envisagé dans le cas de Pierre-de-Lestage. «On en est aux indemnisations, il est beaucoup trop tôt pour parler de poursuite», tranche-t-elle.

L'événement soulève néanmoins la délicate question de la responsabilité parentale, commente Patrice Deslauriers, professeur et spécialiste de responsabilité civile à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Peu importe le verdict de la chambre de la jeunesse, le MEQ a ensuite dix ans pour poursuivre les parents des présumés incendiaires en autant, notamment, qu'ils soient titulaires de l'autorité parentale.

«C'est alors aux parents de démontrer qu'ils ont favorisé une bonne surveillance ainsi qu'une bonne éducation», résume l'avocat. Avant-hier, la mère d'un des deux jeunes accusés a publiquement demandé pardon pour les actes de son fils, attribuant son geste au peu d'attention que lui accordaient ses parents. Mieux vaut s'assurer de la solvabilité des parents avant d'entreprendre une poursuite, ajoute M<sup>e</sup> Deslauriers. S'ils ne sont pas assurés ou ne peuvent payer la facture, «le jugement ne vaut pas plus que le papier sur lequel il est imprimé...»

Quant à la reprise des cours, le personnel de l'école se réunira ce matin afin d'évaluer trois scénarios: l'utilisation d'une école primaire et du centre communautaire de Berthierville, le déménagement des élèves à Berthierville et à Lavallée ou la poursuite de l'année scolaire dans une école secondaire de Joliette. Ils privilégieront une option que la commission scolaire souhaite voir entérinée par les parents, qui se prononceront à leur tour ce soir.

FEMME

RALPH, GUESS, MEXX

50% et plus  
automne/hiver

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL

FEMME

FOULARDS, GANTS ET CHAPEAUX

50% et plus  
automne/hiver

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL

# Les cégépiens prônent le boycott de la «taxe à l'échec»

Presse Canadienne

VINGT-DEUX associations étudiantes de cégep sur une possibilité de 48 recommandent à leurs membres de s'abstenir de payer les droits exigés pour la reprise des cours échoués, pour la session qui s'amorcera au cours des prochains jours.

Ces droits de 2 \$ par heure de cours — les cours durent généralement 45 ou 60 heures — sont exigés à partir du deuxième cours échoué au cours d'une même session. Le premier échec n'occasionne aucuns frais.

Les associations étudiantes qualifient ces frais de reprise de «taxe à l'échec», arguant qu'ils pénalisent les élèves qui éprouvent des difficultés.

Le gouvernement avait instauré ces «droits spéciaux» en 1997 dans le but d'encourager les cégépiens à déployer tous les efforts requis pour réussir leurs cours.

En conférence de presse hier à Montréal, les représentants étudiants de deux des cégeps qui ont lancé ce mouvement, Sainte-Foy et Vieux-Montréal, ont réclamé ni plus ni moins que l'abolition complète de ces frais.

S'ils ne paient pas ces droits spéciaux, les élèves peuvent être privés des unités nécessaires à l'obtention de leur diplôme. Certains cégeps pourraient aussi refuser de remettre les nouveaux horaires aux élèves qui refusent de payer les frais exigés et les considérer comme «désinscrits».

M. Jérôme Aubin, de l'Association étudiante du cégep de Sainte-Foy, a consulté un avocat qui lui aurait affirmé que les cégeps ne peuvent pas utiliser tous ces moyens dans tous les cas.



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse

Dans l'ordre habituel, Alexandre Gagnon, de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Jérôme Aubin et Audrey Plouffe.

Vingt-deux associations étudiantes participent donc au mouvement de boycottage et invitent leurs membres à refuser de payer ces droits spéciaux. Ils n'ont cependant aucune garantie que les élèves suivront leur mot d'ordre. Dans un de leurs communiqués de presse, les protestataires évoquent néanmoins «plusieurs milliers d'étudiants» dans l'ensemble du Québec qui «ne paieront pas leur taxe à l'échec» lors de la rentrée de l'hiver 2001.

Bien que ce ne soit pas la Fédération étudiante collégiale du Québec qui orchestre ce mouvement de boycottage des droits spéciaux, celle-ci appuie l'initiative des 22 associations étudiantes et un représentant de la FECQ se trouvait même à la conférence de presse, aux côtés des protestataires.

La Centrale des syndicats du Québec (ancienne CEQ), qui représente les enseignants du primaire, du secondaire et certains enseignants de cégep, approuve également «l'objectif et les moyens» choisis par ces associations étudiantes pour s'opposer aux droits spéciaux, a-t-elle fait savoir par voie de communiqué.

Parmi les 22 associations étudiantes de cégep qui ont aussi accepté de participer au mouvement, on retrouve celles d'Alma, Drummondville, Lévis-Lauzon, La Pocatière, Sorel-Tracy, Matane, Maison-neuve, Rivière-du-Loup, Saint-Jean-sur-Richelieu, Valleyfield, Saint-Laurent, Sherbrooke, François-Xavier-Garneau, Édouard-Montpetit, André-Laurendeau et de l'Outaouais.

# Les 4X4 enclins aux tonneaux

MATHIEU PERREAULT

UN RAPPORT de l'Agence américaine de sécurité sur les autoroutes (NHTSA) fait de l'ombre cette semaine au salon automobile de Detroit. Près de 30 ans après avoir commencé à y songer, la NHTSA a finalement calculé la propension d'un véhicule à faire des tonneaux.

Comme prévu, les 4X4 font mauvaise figure. Ils se retrouvent presque tous au bas des 36 positions du classement de la NHTSA, qui évaluera d'autres modèles plus tard dans l'année. Le champion de l'échantillon : la Honda Accord, qui ne fera des tonneaux que dans une sortie de route sur 10. Les cancrs : les Chevrolet Blazer et GMC Jimmy ou Envoy à deux roues motrices, qui feront des tonneaux dans près d'une sortie de route sur deux. Les minifourgonnettes se situent à mi-chemin.

La question des tonneaux défraie les manchettes depuis quelques années, particulièrement depuis le scandale des Ford Explorer équipés de pneus défectueux Firestone. Chaque année aux États-Unis, plus de 10 000 personnes meurent dans une voiture qui a fait des tonneaux. Précisons que 80 % de ces victimes ne portaient pas de ceinture de sécurité. Au ministère des Transports du Québec, on affirme qu'il n'y a pas de statistiques portant spécifiquement sur les 4X4 ou sur les tonneaux.

Avant même la publication de l'étude, la méthode mathématique de la NHTSA a été attaquée. Les constructeurs sont furieux, l'Union des consommateurs américains regrette que des essais sur route

n'aient pas été inclus. L'Union a déjà eu maille à partir avec la justice sur ses propres classements de tonneaux, Isuzu et Suzuki l'ayant poursuivie pour des mauvaises notes attribuées au Trooper et au Samurai.

La NHTSA a mis une vingtaine d'années, à partir de 1973, pour déterminer que les essais sur route ne seraient jamais scientifiques en ce qui concerne les tonneaux : il n'y a pas moyen de quantifier le comportement des conducteurs. Elle se sert donc d'un «Facteur de stabilité statique» (FSS), dont les variables sont le centre de gravité et la largeur d'un pneu à l'autre.

«Nous avons vérifié la validité du FSS avec 220 000 vrais accidents avec tonneaux», dit le relationniste Ray Tyson, depuis Washington. «La corrélation était très bonne.» Mais M. Tyson admet que la NHTSA n'a pas fait de corrélation similaire pour d'autres méthodes mathématiques.

## Le poids compte

Car le FSS est aussi attaqué par les partisans des classements mathématiques de la propension à faire des tonneaux. En juillet dernier, le quotidien *USA Today* a publié un classement exhaustif, en collaboration avec un économiste industriel de Pennsylvanie, Joe Kimmel, qui a inclus le poids des véhicules dans son indice. «J'ai de gros doutes sur le FSS», dit M. Kimmel en entrevue téléphonique. La NHTSA n'a pas inclus le poids parce qu'ils veulent des 4X4 plus légers. Or, des 4X4 plus lourds sont moins susceptibles de faire des tonneaux quand ils prennent le champ.»

Qu'à cela ne tienne, les constructeurs ont compris que le public est inquiet. L'expert en automobiles de *La Presse*, Éric Lefrançois, a pu constater cette nouvelle attitude au salon automobile de Detroit. «Ford va équiper ses véhicules utilitaires de mécanismes antidérapage et de rideaux gonflables, et les suspensions s'améliorent», dit-il. M. Lefrançois a pu constater, au fil de nombreux essais, que les 4X4 tendent à être moins stables. «Mais le feeling de conduite est très variable. Il y a des véhicules utilitaires qui sont faits pour le bois, d'autres pour la conduite urbaine.»

Les 4X4 sont depuis quelques années une cible facile. Leur gourmandise d'essence hérisse les écologistes. Et en 1998, la NHTSA a publié un rapport montrant que les passagers d'une voiture avaient beaucoup plus de risques de mourir dans une collision avec un 4X4, à cause du poids et de la hauteur du pare-chocs de ce dernier. «La popularité des 4X4 cause 2000 morts supplémentaires sur les routes américaines», affirme M. Tyson. Transports Canada avait alors annoncé qu'elle étudierait l'impact des 4X4 sur la sécurité routière, mais personne n'a rappelé hier *La Presse* pour commenter le dossier.

Le responsable de cette étude, l'ingénieur Hans Joks, de l'Université du Michigan, ne cesse de peaufiner sa méthode. Mais une inconnue demeure : l'impact de la hauteur des 4X4 et minifourgonnettes sur les conducteurs de voitures, qui ont souvent la vue obstruée. «Pour ça, il faudrait un simulateur», dit M. Joks en entrevue téléphonique. On ne peut se fier aux rapports de police, parce qu'ils ne suivent pas de méthodologie uniforme, ni aux déclarations des conducteurs de voitures impliquées dans une collision avec un 4X4, parce qu'ils sont morts ou ont oublié les secondes avant l'accident à cause du choc nerveux.»

## LE PALMARÈS DES TONNEAUX

L'agence américaine de sécurité sur les autoroutes a dressé un palmarès de 36 véhicules 2001, selon leur propension à faire des tonneaux. Voici les premiers de classe et les cancrs.

**RISQUE INFÉRIEUR À 10%**  
Honda Accord 4 portes

**RISQUE ENTRE 10% ET 20%**

Ford Focus 4p  
Chevrolet Cavalier 4p  
Honda Civic 4p  
Pontiac Sunfire 4p  
Volkswagen Jetta 4p  
Chevrolet Impala 4p  
Ford Taurus 4p  
Mercury Sable 4p  
Chevrolet Silver ExCab 4X2  
GMC Sierra ExCab 4X2  
Honda Odyssey  
Chrysler PT Cruiser

**RISQUE ENTRE 30% ET 40%**

Chevrolet Blazer 4p 4X4  
Ford Expedition 4X2  
Ford Explorer 4X4  
GMC Jimmy/Envoy 4p 4X4  
Jeep Grand Cherokee 4X4  
Lincoln Navigator 4X2  
Mercury Mountaineer 4X4  
Mitsubishi Montero 4X4

**RISQUE SUPÉRIEUR À 40%**

Chevrolet Blazer 4p 4x2  
GMC Jimmy/Envoy 4p 4x2

HOMME

MANTEAUX

JUSQU'À

50%  
de rabais

sur une vaste sélection

AILES  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL

FEMME

TOUS LES MANTEAUX

50%  
et plus

sauf le cuir et le suède

AILES  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL

# Des solutions de portefeuille

## Une décision de placement simple et pratique

La diversification des placements est importante. Mais il peut être difficile de choisir les fonds communs qui composeront un portefeuille bien équilibré. C'est pourquoi nous avons créé sept portefeuilles Sélect Royal et Choix Sélect Royal préétablis. Vous n'avez qu'une décision à prendre. Des professionnels en placement s'occuperont ensuite de la diversification par catégorie d'actif et région, du contenu étranger et du rééquilibrage de l'avoir. Vous serez surpris de constater à quel point notre solution est commode.

Pour en savoir plus, rendez-vous à [www.banqueroyale.com/fir](http://www.banqueroyale.com/fir)

FONDS  
D'INVESTISSEMENT  
ROYAL

Allez au bout de vos rêves™

Pour parler à l'un de nos spécialistes, appelez Télé-Placements Royal au 1-800-ROYAL-63 ou passez à votre succursale.

Les fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc., membre du Groupe Financier Banque Royale. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais administratifs et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Fonds d'investissement Royal Inc. est une société de services financiers agréée au Québec.

© Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Fonds d'investissement Royal Inc., licenciée de cette marque. <sup>TM</sup> Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

# Et si on se trompait d'indignation ?

Je parle de cette adolescente de 15 ans qui s'est fait poser des implants mammaires dans une clinique privée. La Régie de l'assurance-maladie a remboursé l'opération et nous voilà tous à hurler au scandale. Et si c'était un chirurgien nécessaire ? La Régie rembourse les implants mammaires dans les cas de cancer, dans les cas d'aplasie des glandes mammaires, et dans les cas de flagrante asymétrie. Peut-être était-ce un cas frontrière, une asymétrie pas si flagrante que ça, anyway, est-ce bien important ?

Le scandale serait que la Régie rembourse systématiquement les implants mammaires des adolescentes qui veulent ressembler à Britney Spears. Ce n'est pas le cas.

Je crois qu'on se trompe d'indignation. S'il y a quelque chose de malhonnête dans cette histoire, c'est l'amalgame que l'on fait de deux cas qui n'ont rien à voir : le cas de cette jeune fille qui s'est fait rembourser ses implants mammaires, et le cas du petit garçon sourd auquel la Régie refuse un implant électronique dans l'oreille... pour des raisons médicales.

J'entends grogner l'opinion publique, cette grande bête : « Ouais, on paie pour les seins des adolescentes, mais pas pour que les sourds entendent. » Répétons-le. La Régie ne paie pas pour les implants mammaires esthétiques. Peut-être que cette fois elle s'est trompée. Ou qu'elle a été trompée. Au pire, c'est une erreur. Un cas d'espèce. Et alors ? Parce que la Régie aurait commis une erreur en remboursant des implants mammaires médicale inutile, il faudrait qu'elle en commette une seconde en autorisant un implant cochléaire tout aussi inutile. C'est l'opinion du docteur Pierre Ferron, responsable au Québec du « Programme pour l'implant cochléaire » : dans le cas qui nous oc-

cupe, l'implant n'aidait pas l'enfant. Il doit savoir de quoi il parle. Il est contredit par d'autres spécialistes, c'est vrai. Le débat sur les implants cochléaires ne divise pas seulement les médecins, mais aussi les sourds et les parents d'enfants sourds. Il n'est pas question que de médecine dans ce débat, mais aussi de culture et de langage. Implant cochléaire ou pas ? Jusqu'à quel âge peut-on efficacement opérer un enfant sourd ? Ce sont des bonnes questions.

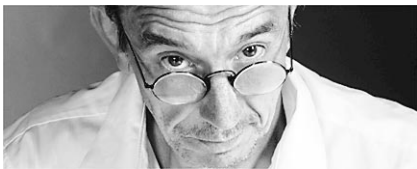
Mais se demander si la Régie ferait mieux de payer un implant électronique à un enfant sourd que des gros lolos à une ado chromée, ça, c'est non seulement une très mauvaise question, mais c'est aussi une question malhonnête.

Un bel exemple de désinformation.



Cette histoire a commencé la semaine dernière, dans le vide des Fêtes, avec une Anglaise qui avait décidé d'offrir à sa fille de 16 ans des prothèses mammaires pour son anniversaire. Pour « qu'elle n'ait pas de complexes plus tard », expliquait-elle. Elle a finalement changé d'avis, mais chez nous, pour la même raison — le vide des Fêtes — le *National Post* avait déjà enchaîné avec cette ado qui s'est fait rembourser ses implants par la Régie. Vous savez comment c'est l'actualité ? Et plus encore le vide de l'actualité ? Un cas, c'est une bonne histoire. Deux cas, c'est une épidémie. Je connais des mams qui freakent : et si ma fille allait, elle aussi, me demander des gros seins pour la Saint-Valentin ?

Restez calmes. Vos petites filles tripent sur Britney Spears ? Christina Aguilera ? Elles



ont entre neuf et 14 ans et elles portent des hauts très courts qui montrent leur nombril ? C'est normal. Elles ne vous demandent pas des gros seins. Elles en ont déjà,

anyway. Elles ont eu aussi leurs premières menstruations très jeunes. Une pilosité précoce. Elles ont 13 ans et on jurerait qu'elles en ont 17. Des fois, souvent même, elles sont un peu toutounes.

Vous savez pourquoi elles sont comme ça ? Leurs hormones, dites-vous ? Pas sûr que ce soit les leurs. Les endocrinologues soupçonnent de plus en plus les hormones contenues dans le lait et dans la viande d'être responsables de la précocité de vos petites filles. Savez les hormones qu'on donne aux vaches pour produire plus de lait ? Savez les hormones qu'on met dans les moules pour que les animaux donnent plus de viande ? Ces hormones-là.

Un autre sujet d'inquiétude, si vous en manquez. L'anorexie. L'Association québécoise d'aide aux personnes souffrant d'anorexie et de boulimie révèle que 50 % des jeunes adolescentes du Québec ont déjà essayé au moins une fois un régime amaigrissant, certaines dès l'âge de dix ans... Ça ne veut pas dire qu'elles sont anorexiques. Cela veut dire que leur désir d'être désirables passe par la minceur bien avant les gros seins. Et ce n'est pas toujours sans risques pour leur santé.

TIENS, VOILÀ ENCORE LE FACTEUR — Je commence à m'habituer à vos courriels débridés qui surgissent continuellement dans mon quotidien. Je vous lis le tout dernier, il est de M. Viens : *Je fais clic et c'est*

comme si je sortais sur mon balcon et que je vous voyais passer. Bonjour, M. Foglia !

Bonjour, M. Viens.

Vous êtes 12 850 à me signaler que c'est Voltaire qui a dit : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je suis prêt à mourir pour que vous puissiez le dire »... C'était dans ma chronique de samedi, je vous précisais que c'était un envoi de M. Bellemare qui « l'avait lu quelque part »... Donc, c'est Voltaire. Savez-vous, ça me déçoit que ce soit lui. J'aurais plutôt pensé à quelque grandiloquent pompier du genre Rilke, Saint-Exupéry, La Rochefoucault, anyway, c'est gentil de vous occuper, comme ça, de ma culture...

Vous êtes aussi très nombreux à me demander des nouvelles du conte de Noël, Lola, Adèle et Winny the Pooh. C'est que, voyez-vous, je reçois encore des dessins. Les gagnants la semaine prochaine, OK ?

En écho à ma chronique sportive de mardi, Daniel Habel, lui-même triathlète, me fait remarquer que Peter Reid eut été un très bon choix comme athlète canadien de l'année.

Reid vient de remporter l'Ironman d'Ha-wai en nageant 4 km en moins de 50 minutes, puis il a enfourché son vélo pour pédaler 180 km en 4h39, et, toujours sans prendre le temps de pisser, il a enchaîné avec un marathon en 2h48 ! Tout ça par une température de plus de 100 degrés Fahrenheit.

Je suis d'accord, Reid eut été un très bon choix, mais bon, c'est Mike Weir, l'athlète canadien de l'année. J'y peux rien. Pardon ? Mike Weir ? S'cusez, je me croyais dans le cahier des sports, Mike Weir, c'est un jeune homme qui pousse une tite baballe dans un ti-trou lahitou.

IMPLANTS MAMMAIRES D'UNE ADO

## La RAMQ muselée par sa propre politique de confidentialité

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

IL AURA SUFFI d'une paire d'implants mammaires pour plonger la Régie de l'assurance-maladie du Québec dans un profond embarras dont seule sa politique en matière de confidentialité de l'information l'empêche, à l'en croire, de se dépe- trer.

La Régie se retrouve sous les feux de la rampe depuis maintenant près d'une semaine, après qu'il eut été révélé qu'elle avait accepté de rembourser une augmentation mammaire pratiquée sur une adolescente de 15 ans, en 1998.

Selon les premières informations divulguées, qui semblaient émaner de l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique (ASCPE), la RAMQ avait d'abord refusé de payer pour cette intervention esthétique, avant de revenir sur sa décision sur la foi d'une évaluation d'un psychiatre.

Mais la RAMQ a une version différente. « Je ne peux pas vous confirmer s'il y avait ou non un dossier psychiatrique, mais je peux vous garantir que même s'il y en avait un, ce n'est pas le motif de la décision », dit le Dr Michel Pelletier, directeur des affaires professionnelles de la Régie.

La RAMQ se borne à dire que le cas de la jeune fille se trouve dans l'une des trois catégories de chirurgies mammaires esthétiques cou-

vertes par l'assurance-maladie : les interventions post-cancer visant à reconstruire le sein ; l'aplasie mammaire (absence totale de glandes mammaires) ; et l'asymétrie marquée (plus de 150 centimètres cubes) des seins.

En fait, la Régie aurait confirmé à l'ASCPE qu'il s'agit d'un cas d'aplasie, selon l'un des dirigeants de celle-ci, le Dr René Crépeau, qui dit être au courant des grandes lignes de l'affaire depuis novembre. « Tout est nébuleux dans cette histoire, dit-il. Si c'était une aplasie, pourquoi a-t-on refusé la demande dans un premier temps ? Je ne vois pas pourquoi ils ne peuvent pas donner de détails sur leurs motifs », dit le médecin, qui déplore par ailleurs que la Régie ait accepté de payer une telle intervention chez une patiente aussi jeune.

« L'organisme est dans une *no-win situation* : il y a avoir l'air fou, mais il ne révélera pas d'éléments médicaux du dossier administratif », répond M. Pelletier. On aime autant s'assurer que la confidentialité est respectée, quitte à avoir l'air fou et à en prendre pour notre rhume. » Pour expliquer son mutisme, la RAMQ invoque la Loi sur l'assurance-maladie, qui prévoit que la Régie et ses employés ne peuvent révéler de « renseignements obtenus pour l'exécution de la (...) loi ».

Certains spécialistes estiment pourtant que la Régie est plus ca-

tholique que le pape. « La Régie a une attitude extrêmement rigide en ce qui concerne la confidentialité et ça va être encore pire avec les années, puisqu'elle est appelée, avec l'informatisation des dossiers médicaux, à devenir le dépositaire des informations sociosanitaires sur les patients », dit Patrick Molinari, professeur de droit de la santé à l'Université de Montréal. « La RAMQ a un culte pour le secret, et comme tous les cultes, il est possible d'en abuser. »

Selon lui, il serait tout à fait possible de diffuser plus d'information sans violer l'obligation de confidentialité, en éliminant le nom de la patiente et les autres données permettant de l'identifier.

Bon an mal an, la RAMQ reçoit environ 2000 demandes d'autorisation pour des chirurgies plastiques. Chaque dossier est analysé par un des médecins qu'elle emploie, qui analyse les renseignements médicaux fournis par le plasticien pour s'assurer que le cas respecte les critères établis par règlement. Le médecin peut solliciter l'avis de collègues, même à l'extérieur de la RAMQ. Si la demande est rejetée, la révision du dossier par un autre médecin de la Régie peut être exigée.

Selon la RAMQ, la jeune fille est la seule mineure à avoir obtenu un remboursement pour une augmentation mammaire au cours des trois dernières années.

## Le Québec pourra obtenir des doses d'un vaccin britannique en cas d'épidémie de méningite

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

DANS L'ÉVENTUALITÉ d'une nouvelle épidémie de méningocoque, le Québec pourra selon toute vraisemblance obtenir rapidement des doses d'un nouveau vaccin présentement testé en Grande-Bretagne, même s'il n'est pas encore homologué au Canada.

Ce vaccin remplacerait celui utilisé lors de la dernière épidémie ayant frappé la province, en 1992-1993. Une étude publiée cette semaine dans le *Journal de l'Association médicale américaine (JAMA)* a démontré que le vaccin employé à l'époque est inefficace chez les enfants de moins de deux ans.

« Je ne peux pas spéculer sur ce qui va arriver s'il y a une autre épidémie, mais si un vaccin de meilleure qualité est disponible sur le marché, on l'achèterait, c'est certain », a dit hier en conférence téléphonique le Dr Horacio Arruda, directeur de la protection de la santé publique au ministère de la Santé. « Même s'il n'est disponible qu'à l'extérieur du Canada, il y a moyen de le faire homologuer d'urgence par Santé Canada. »

Depuis l'an dernier, la Grande-Bretagne, qui traverse une épidémie semblable à celle qui a fait des ravages au Québec il y a huit ans,

administre le nouveau vaccin à tous les moins de 20 ans, soit environ huit millions de personnes, a indiqué en entrevue le Dr Philippe De Wals, médecin-épidémiologiste à l'Université de Sherbrooke et auteur de l'étude publiée dans *JAMA*.

« Les premiers résultats, très préliminaires, montrent une efficacité de plus 90 %, tous âges confondus, alors que le vaccin actuel n'est efficace que dans 60 % des cas », a-t-il dit. La durée d'efficacité du nouveau vaccin serait aussi plus longue que celle du vaccin actuel, qui ne dépasse pas deux ans.

Le vaccin expérimental coûte toutefois 10 fois plus cher que celui utilisé jusqu'ici et son utilisation massive au pays de Tony Blair a entraîné une pénurie. L'industrie pharmaceutique devrait accélérer la production, estime le Dr De Wals.

Par ailleurs, le Dr Arruda ne remet pas en question la stratégie adoptée par le gouvernement en 1992, même si on constate aujourd'hui l'inutilité d'avoir immunisé les tout-petits. « Compte tenu de la situation exceptionnelle et du risque de décès important, il a été décidé d'offrir la vaccination aux six mois à deux ans, parce qu'il ne semblait pas y avoir de risque pour les enfants, a-t-il expliqué.

## Un infanticide camouflé mis au jour dans la région de Québec

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

POUR LA DEUXIÈME année consécutive, les travaux de comités chargés de se pencher sur les morts d'enfants de cinq ans et moins survenues à Montréal et à Québec ont permis de découvrir une affaire d'infanticide que la police aurait autrement classée.

C'est ce que révèle le rapport annuel 1998-99 des comités d'examen des décès d'enfants des deux régions. Ces comités regroupent des médecins, des policiers, des avocats et des spécialistes en protection de la jeunesse. Ensemble, ils renvoient systématiquement les circonstances entourant les morts des tout-petits, qu'il y ait eu ou non enquête du coroner.

Selon le rapport, daté de juin 2000, la mort d'un bébé de la région de la Vieille Capitale, qu'on s'appropriait à attribuer à une cause indéterminée, a finalement fait l'objet d'une réouverture d'enquête à la demande du comité de Québec, qui considérait qu'il s'agissait d'un décès suspect. Un des parents a alors avoué aux policiers qu'il avait étouffé le bébé.

Dans son rapport précédent, le comité de Québec rapportait déjà

deux événements semblables, pour lesquels le coroner avait d'abord attribué les décès au syndrome de mort subite du nourrisson. « Sans le comité, ces dossiers-là auraient fort probablement passé dans le beurre », reconnaît le porte-parole du bureau du coroner, François Houle.

Aucun infanticide camouflé n'a par ailleurs été décelé dans la région de Montréal, même si quatre morts demeurent inexplicables. Au total, les comités ont examiné 376 morts — 307 à Montréal et dans les régions limitrophes, 69 à Québec — survenues entre le 1<sup>er</sup> juillet 1998 et le 30 juin 1999. Là-dessus, on relève 29 morts violentes, soit 21 accidents et huit homicides.

Créés en 1997 par le bureau du coroner et le ministère de la Justice, les deux comités s'inspirent d'expériences américaines lancées il y a une dizaine d'années, principalement en Californie et en Pennsylvanie. Huit comités du genre existent aujourd'hui au Canada.

Au Québec, une étude rétrospective portant sur les années 1985 à 1994, réalisée par le Dr Jean Labbé, un pédiatre qui préside aujourd'hui le comité d'examen des décès de Québec, avait permis de décou-

vrir quatre cas d'homicides demeurés insoupçonnés et trois autres cas probablement causés par la violence des parents.

Jusqu'ici, les efforts de détection n'ont porté que sur Québec et Montréal, mais le rapport recommande que l'on crée des comités semblables dans toutes les régions de la province. « Présentement, on ne s'intéresse qu'aux régions urbaines, mais dans les zones rurales, où les liens sont souvent tissés plus serrés, il y a peut-être plus de situations que l'on glisse sous le tapis », explique le Dr Gilles Fortin, président du comité de Montréal (dont la juridiction s'étend aux régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie).

Le rapport souligne par ailleurs à gros traits le manque criant de pathologistes, dont le nombre a chuté de 175 à 135 depuis le milieu des années 90. Cette pénurie entraîne des retards importants dans la production des rapports d'autopsie. Ces délais « risquent de compromettre l'investigation adéquate des décès. Certaines informations, lorsqu'elles arrivent trop tard, s'avèrent difficilement utilisables alors que, connues plus tôt, elles auraient peut-être pu résoudre certaines énigmes ».

CONTEMPORAINE™

**LP SOLDE**

DE JANVIER

**LA CHEMISE SATIN PURE SOIE**

Une exclusivité Contemporaine. Un chemisier manches longues, col pointu. Noir, bordeaux, ivoire. Tailles régulières et petites. P.m.g.tg.

**19.99**

Rég. 75.00\*

la maison

**simons**

2021 1503A

QUÉBEC PLACE STE-FOY-GALERIES DE LA CAPITALE-VIEUX-QUÉBEC. MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST. SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

LA DÉMISSION DE LUCIEN BOUCHARD

# L'étonnement est très grand chez les députés du Bloc

JULES RICHER  
Presse Canadienne

**OTTAWA — La démission possible du premier ministre Lucien Bouchard, le « père fondateur » du Bloc québécois, a semé la surprise et la consternation chez les députés de la formation, hier soir.**

« Tout le monde est surpris, moi le premier », a déclaré le député bloquiste Yvon Loubier, joint à son domicile, en commentant les rumeurs qui fusaient sur les ondes des télévisions.

Le député se risquait déjà à des explications. « Avec toute l'affaire Michaud et toute la controverse, c'est peut-être l'aboutissement d'une frustration chez M. Bouchard », a-t-il dit.

Mais M. Loubier ne craint pas pour l'avenir du Bloc. « À un moment donné, on a coupé le cordon ombilical (...) Depuis quatre ans, le Bloc vole de ses propres ailes », a-t-il dit.

Selon lui, le respect pour le « père fondateur » est grand au sein du Bloc, mais il faut que le parti continue sa mission à Ottawa et remplisse le mandat que les électeurs lui ont donné.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe n'a pas voulu faire de commentaires. Il sera à Ottawa jeudi matin et pourrait alors accorder des entrevues.

Même réaction au cabinet du premier ministre Jean Chrétien. « Nous n'avons pas de commentaires à faire sur les rumeurs de démission, ce soir », a indiqué la porte-parole Sophie Galarneau.

Pour sa part, la députée Suzanne Tremblay, qui a côtoyé M. Bouchard sur les banquettes de la

Chambre des communes, cachait mal ses émotions. « C'est pas mal difficile », a-t-elle confié.

« (Mais) il n'y a plus rien qui me surprend en politique », a-t-elle ajouté.

À son avis, il faudra comprendre M. Bouchard s'il décide de démissionner de son poste. « Ce serait très compréhensible (s'il quitte pour des raisons familiales). Il a 62 ans et il a de jeunes enfants », a-t-elle fait valoir.

Et puis, il ne faudrait pas oublier, dit-elle, que M. Bouchard en a eu beaucoup à porter sur ses épaules. Peut-être, explique-t-elle, en avait-il assez de se faire critiquer constamment pour tout et pour rien. « Un être humain a des limites. »

« J'ai toujours eu beaucoup de respect pour M. Bouchard. Je vais donc respecter sa décision et il a toute mon empathie », a souligné la députée.

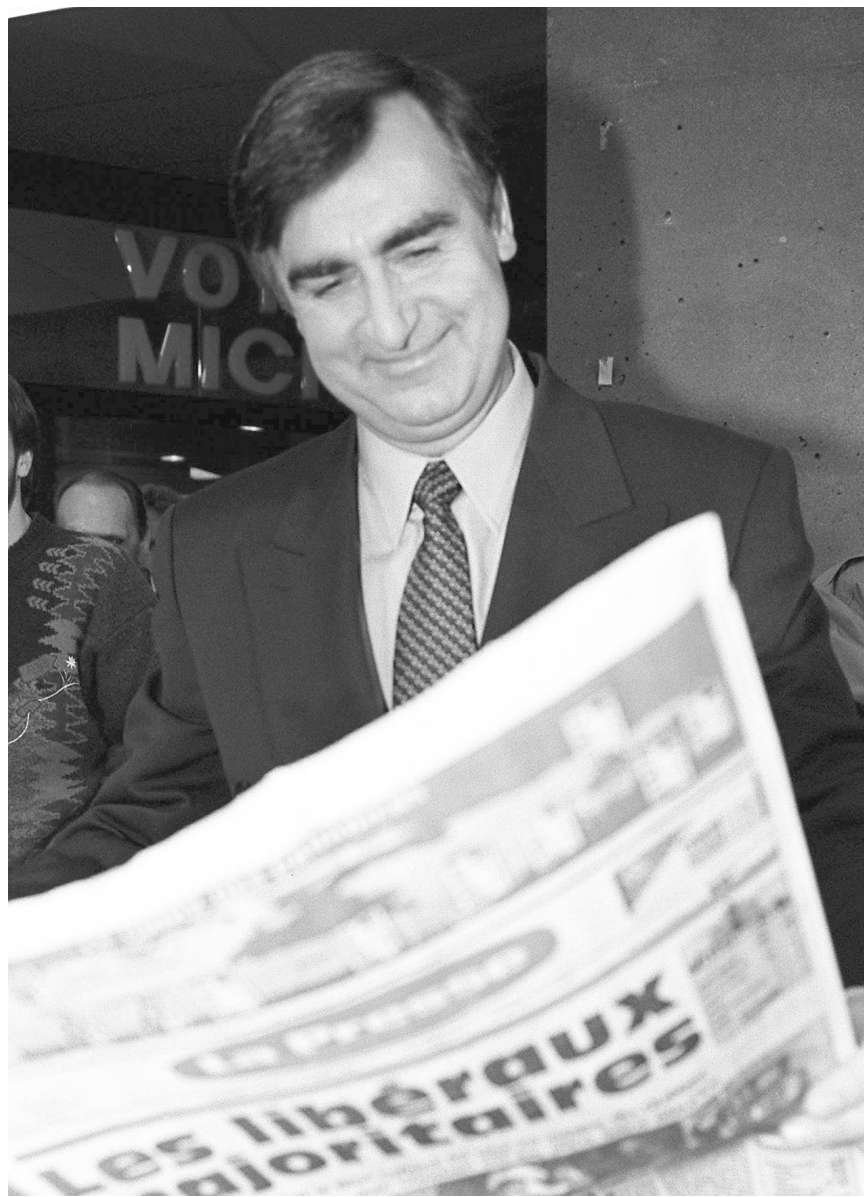


Photo CP  
Le chef fondateur du Bloc québécois, Lucien Bouchard, photographié au lendemain des élections fédérales de 1993, affichait un large sourire alors que son parti venait de remporter la très grande majorité des circonscriptions du Québec.

## Un aperçu de la vie et de la carrière du premier ministre du Québec

>Naissance : 22 décembre 1938, à Saint-Coeur-de-Marie, au Lac-Saint-Jean.

>Éducation : diplômé en droit de l'Université Laval.

>Carrière : il a pratiqué le droit à Chicoutimi, été procureur en chef de la Commission Cliche sur la corruption dans l'industrie de la construction (1974-75), a négocié des conventions collectives pour le gouvernement du Québec (1980,

1982). Il devient ambassadeur du Canada en France de 1985 à 1988.

>Politique : il entre au cabinet conservateur fédéral comme secrétaire d'Etat en mars 1988. Elu lors d'une élection partielle en juin 1988. Quitte les conservateurs à la suite des changements apportés à l'Accord du lac Meech, en mai 1990. Fonde le Bloc québécois en juillet 1990. Démissionne de la Chambre des communes en janvier

1996 pour devenir premier ministre du Québec. Est assermenté comme premier ministre le 29 janvier 1996. Réélu le 30 novembre 1998.

>Vie personnelle : il a perdu une jambe en décembre 1994, après avoir failli perdre la vie, victime de la bactérie mangeuse de chair. Il est marié à Audrey Best, et le couple a deux garçons, Alexandre et Simon.

## Une femme à la tête du renseignement militaire

Presse Canadienne

TORONTO — La brigadière-générale Patricia Samson, capitaine de la gendarmerie militaire des Forces armées canadiennes, serait promue à la direction du renseignement militaire, selon le quotidien *National Post* de mardi.

En tant que directrice générale du service de renseignement, Mme Samson sera responsable des activités de collecte d'informations pour les Forces armées. Ceci inclut le travail de contre-espionnage effectué par la police militaire, la direction du Centre de renseignement de la Défense nationale et la supervision des spécialistes du renseignement militaire envoyés en mission par l'armée canadienne dans le monde.

## La fonction publique doit se renouveler

HUGUETTE YOUNG  
Presse Canadienne

**OTTAWA — La fonction publique fédérale doit être prête à payer jusqu'à 300 000 \$ par année pour attirer des hauts fonctionnaires de qualité.**

Dans son troisième rapport rendu public mercredi, un comité d'experts embauché par le Conseil du Trésor estime que la fonction publique doit se renouveler sinon elle fera face à une « crise » importante d'ici une dizaine d'années : elle sera à court de gestionnaires.

En effet, les retraites au cours des dix prochaines années « pourraient bien entraîner une réduction de plus de 80 % de l'effectif des cadres de gestion d'aujourd'hui, écrit le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction. Le défi pour combler ce vide sera de taille car sous peu la demande de personnes talentueuses dépassera l'offre. »

Pour « récompenser les gens expérimentés », il faudrait notamment créer un poste de sous-ministre de niveau quatre et offrir à ces cadres la généreuse somme de plus de 300 000 \$ par année (taux de base de 247 700 \$ et prime de rendement de 61 900 \$ pour atteindre

des objectifs mesurables) a avancé le président du comité, Lawrence Strong.

La présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, n'a pas tardé à réagir. Elle a annoncé par voie de communiqué qu'elle mettrait « immédiatement en oeuvre la majorité des recommandations. »

« Le recrutement des fonctionnaires supérieurs et leur maintien en poste sont des questions capitales pour le gouvernement étant donné la concurrence accrue des autres secteurs, a déclaré la ministre. Lorsque l'on songe au fait que le taux de cadres supérieurs admissibles à la retraite d'ici 2010 pourrait atteindre un peu plus de 80 %, il est clair que des mesures s'imposent. »

Ainsi, un nouveau poste de sous-ministre niveau quatre a été créé mais ce poste n'a pas été comblé. Ces supercadres seront payés entre 209 300 \$ et 246 300 \$ par année. Ils pourront également toucher une prime « à risque » de 25 %, a confirmé une porte-parole du Conseil du Trésor, Chantal Scarlett.

Le gouvernement a vu ses effectifs réduits considérablement à la suite de la revue des programmes et le départ de quelque 45 000 fonctionnaires.

Si des progrès ont été réalisés depuis le dépôt de son premier rapport, ce comité consultatif estime que le gouvernement doit

prendre des mesures plus énergiques pour « gagner la bataille du recrutement. »

Afin d'assurer la relève, ce comité d'experts a également recommandé au gouvernement de bien rémunérer ses gestionnaires débutants.

Après une première augmentation à 84 700 \$, le comité propose maintenant une hausse de 8,7 %, soit un salaire de 95 000 \$ qui devrait être rétroactif au 1er avril 2000 et en vigueur au plus tard le 1er avril 2001.

Le gouvernement a accepté de verser aux débutants (EX-01) une hausse de 8 % en l'an 2000, et un autre 0,7 % au 1er avril 2001.

Selon un autre membre du comité, Gaétan Lussier, ancien sous-ministre du ministère québécois de l'Agriculture et d'Agriculture Canada, il faut à tout prix que la fonction publique devienne un « employeur de choix ». L'inaction aura des conséquences.

« Les conséquences seraient bien sûr, si elles se posaient, une démotivation. C'est un risque, particulièrement au moment où le recrutement va devenir excessivement important, un recrutement d'individus avec un profil et une culture différents du passé. »

D'ici 10 ans, la concurrence pour recruter des gestionnaires compétents sera très vive d'autant plus que l'on prévoit que 95 % de tous les postes de direction seront affichés sur les sites Web.

### SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

Salaires recommandés pour les cadres supérieurs fédéraux par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction (salaires à l'échelon supérieur en date du dernier ajustement salarial, avril 1998 entre parenthèses)

Cadres		
EX01 (gestionnaires débutants)	94 400 \$	(87 400 \$)
EX02 (directeurs généraux)	105 800 \$	(97 900 \$)
EX03 (directeurs généraux)	118 400 \$	(109 600 \$)
EX04 (sous-ministres adjoints)	136 100 \$	(126 000 \$)
EX05 (sous-ministres adjoints)	152 400 \$	(141 100 \$)

Sous-ministres (selon le ministère et l'expérience)		
DM01	170 700 \$	(158 000 \$)
DM02	196 300 \$	(181 700 \$)
DM03	219 800 \$	(203 500 \$)
DM04	(proposé)	246 300 \$

Nominations par le cabinet (présidents, commissaires, dirigeants d'agences, nominations temporaires, etc.)		
GIC01:	60 300 \$	(55 800 \$)
GIC02:	69 800 \$	(64 600 \$)
GIC03:	82 000 \$	(75 900 \$)
GIC04:	97 100 \$	(89 900 \$)
GIC05:	106 200 \$	(98 300 \$)
GIC06:	118 400 \$	(109 600 \$)
GIC07:	136 100 \$	(126 000 \$)
GIC08:	152 400 \$	(141 100 \$)
GIC09:	170 700 \$	(158 000 \$)
GIC10:	196 300 \$	(181 700 \$)
GIC11:	219 800 \$	(203 500 \$)

Sean Vokey — PC

**loto-québec résultats**

Tirage du 2001-01-10

1 <sup>er</sup> numéro 262054 25 000 \$ numéro décomposable	2 <sup>e</sup> numéro 463899 50 000 \$ numéro décomposable
3 <sup>e</sup> numéro 411977 100 000 \$ numéro décomposable	4 <sup>e</sup> numéro 395769 ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

**6/49**

Tirage du 2001-01-10

17 25 40 42 45 49

Numéro complémentaire: 33

**Québec 49**

Tirage du 2001-01-10

10 11 26 38 45 48

Numéro complémentaire: 49

**Banco Extra**

Tirage du 2001-01-10

03 06 07 19 20  
23 28 30 33 37  
40 42 43 49 50  
55 56 59 60 61

NUMÉRO 041733

Tirage du 2001-01-10

3 4  
905 5670

Le jeu doit rester un jeu.

TVA, le réseau des tirages

HOMME

TOUS LES COMPLETS

35% à 50% de rabais

automne / hiver

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL

HOMME

CHEMISES HABILLÉES ET CRAVATES GRIFFÉES

JUSQU'À 70% de rabais

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL

## Soldat acquitté d'avoir eu des rapports sexuels en mission de paix

ROB WEBER  
Presse Canadienne

EDMONTON — Un soldat albertain accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec une consœur, alors qu'il était en mission à l'étranger, a été acquitté hier de l'accusation d'avoir enfreint le règlement militaire.

Le juge de la Cour martiale qui entendait la cause a jugé non crédible le principal témoin contre le caporal Jerry Montgomery.

L'affaire a pris la forme d'une contestation de la constitutionnalité du règlement bannissant toute forme d'activité sexuelle chez les membres des Forces armées canadiennes envoyés en mission de maintien de la paix à l'étranger.

« La cour croit l'accusé quand il nie avoir eu des activités sexuelles à Camp Black Bear, a décrété le juge colonel Guy Brais. Elle n'a pas

d'autre choix que d'acquitter l'accusé. »

Le caporal Montgomery a écouté le verdict en silence, au garde-à-vous, et n'a fait aucun commentaire à l'extérieur de la cour. Il est maintenant libre de reprendre son poste d'ingénieur de vol.

L'avocat du militaire, le major Michael Gibson, avait fait valoir que l'accusation portée contre son client devait être rejetée parce qu'elle était motivée par la vengeance.

Selon l'avocat, le témoin principal, le caporal chef Allan Warren, cherchait à se venger de Montgomery après avoir lui-même été critiqué.

M. Montgomery, âgé de 32 ans, était accusé d'avoir eu des rapports sexuels à la base, située en Bosnie-Herzégovine, en mars 2000. Toute forme de relation sexuelle était interdite sur la base.

| SERVICES DE COURRIEL GRATUITS |

## Les questions secrètes le sont-elles vraiment ?

SYLVAIN LAROCQUE  
collaboration spéciale

UN INFORMATICIEN montréalais a découvert ce qu'il considère être un défaut de conception dans Hotmail, le populaire système de courrier électronique gratuit de Microsoft. Selon lui, cette « brèche » rend plus facile que ne le laisse croire la multinationale l'invasion de la vie privée des utilisateurs du système.

À l'instar de la plupart des services de courriel basés sur le Web, Hotmail offre la possibilité à ses utilisateurs de récupérer un mot de passe oublié. Le membre n'a qu'à donner la bonne réponse à la « question secrète » qu'il a formulée lors de son inscription pour accéder automatiquement à sa boîte de réception.

Hotmail a prévu une étape additionnelle. Avant d'afficher la question, le système demande aux usagers d'indiquer la province et le code postal, tels que mentionnés au moment de l'inscription. Tout laisse croire que le système valide ces informations en les comparant avec ses bases de données.

Patrice Sainte-Marie s'est aperçu qu'il n'en est rien. Un utilisateur qui aurait indiqué « Québec » comme province lors de son inscription peut fort bien sélectionner « Alberta » et un code postal de

la région de Toronto dans le formulaire d'oubli de mot de passe et obtenir quand même sa question secrète. Seul le pays est validé.

Si l'on trouve la réponse à la fameuse question, on accède à une autre page où il est possible de changer le mot de passe et par conséquent d'entrer dans le compte Hotmail de l'utilisateur. Selon M. Sainte-Marie, cet accès « trop » facile à la question secrète est risqué, car plusieurs utilisateurs choisissent des questions auxquelles les réponses sont plutôt évidentes.

Chez Microsoft, on admet que le code postal et la province ne servent en rien à confirmer l'identité de l'utilisateur. Le système les demande parce que le formulaire donnant accès à la question cachée est basé sur celui utilisé aux États-Unis, où l'État et le code postal seraient validés.

« Microsoft donne la fausse impression d'un service totalement sûr », déplore Jacques Viau, officier de sécurité chez Securhack, une firme spécialisée dans la sûreté des systèmes informatiques.

L'utilisation des « questions secrètes » est fort répandue dans l'univers Internet, et il s'agit d'une des meilleures façons qu'on ait trouvées pour restituer de façon efficace et relativement sûre les mots de passe oubliés, explique néanmoins François Boulet, vice-président au contenu et au service de

Branchez-Vous, qui offre le service de courriel gratuit moncourrier.com.

Ce service, qui est assuré par la compagnie américaine Commtouch tout comme celui de canoe.qc.ca, demande également à ses utilisateurs d'indiquer une question secrète lors de leur inscription, mais elle ne peut être choisie que parmi cinq options. Pour la faire apparaître, il suffit de fournir l'adresse électronique (le pays, la province ou le code postal ne sont pas demandés), ce qui peut amener certains à penser que ce système n'est pas plus sûr que Hotmail.

M. Boulet assure que l'interface de moncourrier.com est sur le point de changer et qu'elle offrira désormais à l'utilisateur la possibilité de formuler lui-même sa question secrète. Selon lui, aucun des 150 000 usagers actifs ne s'est plaint du niveau de sécurité du service. « C'est plutôt des remerciements qu'on reçoit de la part de ceux qui ont réussi à récupérer leur mot de passe d'eux-mêmes », confie-t-il.

Le problème avec les questions secrètes, conviennent les experts interrogés, c'est qu'elles sont trop souvent mal employées par les utilisateurs de services de courriel gratuits. « Il faut choisir une question dont vous êtes, dans la mesure du possible, le seul à connaître la réponse », rappelle Gérard Robert, coordonnateur aux crimes technologiques au SPCUM.

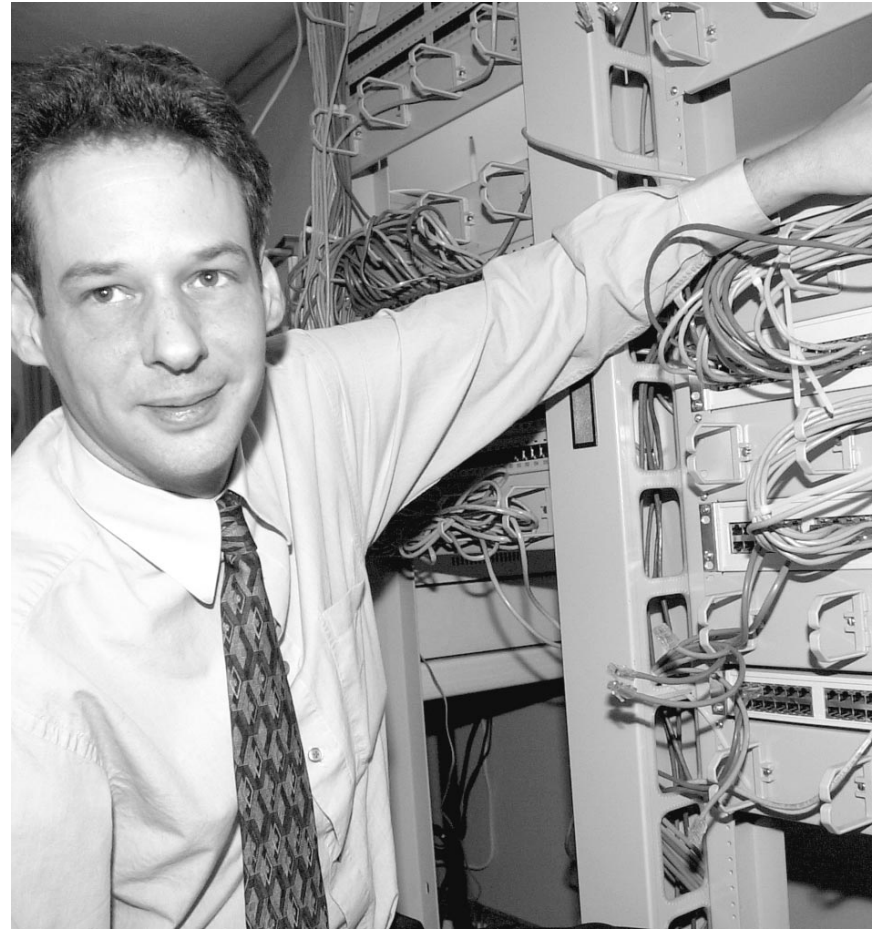


Photo ARMAND TROTTIER, La Presse ©

L'informaticien Patrice Sainte-Marie a découvert que Hotmail ne valide ni la province ni le code postal de l'utilisateur qui veut avoir accès à sa « question secrète » pour récupérer un mot de passe oublié. « Microsoft ne prévient pas assez les utilisateurs de Hotmail de la facilité avec laquelle on peut avoir accès à leur compte », dénonce-t-il.

# Fred.Dy

NOUVEAU TÉLÉROMAN

Début :  
**CE SOIR**  
20h

Frédéric et Dyane.  
Lui, un père de famille attachant.  
Elle, une chef de clan pas ordinaire.  
Entre eux, c'est le grand amour.  
Autour d'eux, ils ont formé une  
sorte de tribu, une famille en  
courtepointe, un monde politiquement  
incorrect, drôle et imprévisible.



**ICI** RADIO-CANADA



# Quatre morts dans deux fusillades en Californie

Associated Press

NEVADA, Californie — Un homme armé s'est introduit hier dans un bâtiment public californien et a ouvert le feu sur trois personnes, tuant deux d'entre elles et en blessant deux autres dont l'une très grièvement, ont annoncé les autorités.

Une jeune femme de 19 ans qui travaillait dans la clinique de Nevada pour patients souffrant d'un déséquilibre mental a été tuée ainsi qu'un homme de 68 ans

qui était de passage dans le bâtiment pour une consultation et le gérant du restaurant où le tueur a fait irruption dix minutes après la première fusillade, selon Keith Royal, le shérif du comté de Nevada, une ville de 2800 personnes, au nord-est de Sacramento.

Les deux blessés du restaurant, parmi lesquels une jeune femme de 37 ans, ont été transférés au centre médical Sutter Roseville, toujours selon M. Royal. L'état de santé de la blessée, âgée de 49 ans, était

jugé très critique, a précisé Robin Montgomery, une porte-parole du centre médical Sutter Roseville où la blessée a été prise en charge.

Ce matin, les autorités essayaient de déterminer si le même homme était à l'origine de ces deux fusillades, aucun suspect n'ayant été arrêté. Toutefois, les autorités suspectaient que le tueur soit un déséquilibré mental convaincu que le restaurant où il mangeait allait l'empoisonner.

# La plupart des régimes amaigrissants sont inefficaces à long terme

GUY CLAVEL  
Agence France-Presse

WASHINGTON — La plupart des régimes amaigrissants sont inefficaces à long terme et ils font perdre plus d'eau que de graisse, indique un rapport gouvernemental américain, qui représente un pavé dans la mare dans un pays menacé par l'obésité et obsédé par le poids.

Les différents régimes alimentaires proposés aux Américains, de celui du docteur Atkins à celui du Dr Dean Ornish en passant par les Weight Watchers, ont été passés en revue par le département de l'Agriculture, qui a compilé les travaux de recherche réalisés sur leurs effets.

La conclusion générale est que les personnes consommant « peu de graisses et beaucoup de glucides ont le plus de chances de maintenir leur perte de poids ».

Les recherches ont surtout montré, selon le département de l'Agriculture, que « c'est le total de calories consommées, plutôt que la quantité de graisses, de glucides et de protéines absorbés (les composants d'un régime diététique) qui est l'élément majeur pour perdre du poids ». « Les régimes qui réduisent la prise de calories mènent à une perte de poids », même si la personne ne fait pas de sport, souligne le rapport.

Les régimes recommandés par l'USDA ou les Weight Watchers (25 % de graisses, 60 % de glucides et 15 % de protéines) conduisent à une perte de poids, ont une valeur nutritionnelle satisfaisante et diminuent le taux de cholestérol.

En revanche, indique l'étude, un régime préconisant peu de glucides (Dr Atkins, New Diet Revolution) « provoque une plus grande perte d'eau que de graisse » et « le poids dû à l'eau est regagné lorsque le régime s'arrête ». Il faut qu'il soit maintenu sur le long terme pour amener une perte de graisse, ajoutent les auteurs du rapport.



Recep Karsikan, un marchand de glaces de Kahramanmaraş, en Turquie, sollicite les dons du public afin de se payer une opération chirurgicale dite de brochage de l'estomac, opération susceptible de lui sauver la vie. L'homme, qui pèse 300 kilos, dit avoir tenté plusieurs fois mais en vain de perdre du poids.

Le problème du poids est pris très au sérieux aux États-Unis, où plus de la moitié de la population est considérée comme trop grosse. Depuis 1991, la population obèse a plus que doublé, avec un accroissement total de 57 %, et cette maladie atteint maintenant environ 20 % des adultes et 15 à 20 % des enfants.

Les autorités médicales américaines soulignent par ailleurs que le surpoids provoque de nombreuses affections comme le diabète et l'hypertension, et que quelque 300 000 Américains meurent chaque année de maladies et complications liées à l'obésité.

Cette prise de conscience a provoqué une multiplication des salles de sport et, souligne l'USDA, une floraison de nouveaux régimes dont « l'efficacité et la sûreté n'ont pas été testées de manière satisfaisante ».

Le rapport note ainsi que « la prolifération des livres sur les régimes alimentai-

res est absolument phénoménale » : l'USDA a trouvé sur l'Internet 1214 titres en tapant « perte de poids », dont 58 % avaient été publiés au cours de ces deux dernières années.

L'autre problème soulevé par le rapport est le manque d'assiduité des personnes cherchant à maigrir. Plus de 70 % d'entre elles ont au moins une fois en quatre ans fait plus d'exercice (82,2 %), réduit leur consommation de graisses (78,7 %), diminué leur consommation alimentaire (78,2 %), ou limité leur prise de calories (73,2 %). Mais « la durée de l'une ou de l'autre de ces conduites a été brève », déplore l'USDA.

« Tous les régimes conduisent à une perte de poids », reconnaît l'USDA, mais attention : « Il est important de souligner que la perte de poids n'est pas la même chose que son maintien » à un niveau satisfaisant, ce qui requiert un régime adéquat et un travail de longue haleine.

# Un singe OGM au secours de la médecine

Agence France-Presse

WASHINGTON — Un singe génétiquement modifié est né il y a trois mois et se porte très bien, ce qui peut laisser espérer une longue lignée de primates spécialement créés pour la mise au point de traitements pour des maladies telles que le sida ou le cancer du sein, rapporte la revue *Science* à paraître demain.

Prénommé ANDi (ADN inséré), le jeune singe Rhésus a reçu un gène supplémentaire, introduit dans l'ovule de sa mère non fécondé, devenant ainsi le premier primate non humain génétiquement modifié.

Né le 2 octobre dernier, il est « très alerte et joue comme un enfant de son âge avec ses deux compagnons », note l'un des auteurs de l'article, Gerald Schatten, du Centre régional de recherche sur les primates de l'Université des sciences de la santé de l'Oregon, à Portland.

Avec ANDi, les chercheurs se sont bornés à introduire dans l'ovule, grâce à un vecteur viral, un gène marqueur, c'est-à-dire facilement identifiable pour déterminer si la technique suivie fonctionnait.

## VOTRE HOROSCOPE

### ♏ CAPRICORNE DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER

Vous pourriez avoir l'impression que les gens autour de vous se la coulent douce tandis que vous travaillerez fort. Vous songez peut-être à un horaire qui vous conviendrait mieux : quelques modifications toutes simples pourraient améliorer votre sort. Vous aurez de bonnes nouvelles.

### ♊ VERSEAU DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER

C'est le moment d'élargir vos horizons, de faire de nouvelles connaissances, de rencontrer des gens qui vous feront voir un aspect de la réalité qui vous avait échappé jusqu'ici. Un nouveau projet vous tente-t-il ? Les occasions seront nombreuses durant les prochaines semaines.

### ♉ POISSONS DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS

Vous aurez des idées d'équilibre, l'envie de vous nourrir mieux et d'être en parfaite santé. Par ailleurs, vous serez pris par le tout petit quotidien et vous terminerez certaines tâches un peu ennuyeuses. Du côté de vos amitiés et de vos amours, votre chaleur sera appréciée.

### ♈ BÉLIER DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous trouverez l'intérêt nécessaire pour terminer un travail que vous aviez laissé en suspens. On appréciera grandement les marques d'affection que vous donnerez. Bonne journée pour les engagements. Bonne journée aussi pour les amitiés.

### ♋ TAUREAU DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous aurez envie d'intimité, de chaleur et de douceur. Si vous êtes à la maison, prenez le temps d'améliorer votre confort et celui de vos proches. Côté coeur, le ciel favorisera vos entreprises sans vous rendre trop exigeant. Recherchez la tranquillité.

### ♌ GÉMEAUX DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vos idées seront nombreuses et toutes plus originales les unes que les autres, vous imaginerez mille chemins possibles. Côté coeur, vous pourriez faire le bonheur d'une personne de votre entourage. Vous aurez l'imagination vive. Chance en matière d'argent. Un peu de solitude ne vous fera pas de tort.

### ♍ CANCER DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Vous pourriez bousculer votre horaire pour arriver à terminer un travail. Différentes possibilités vous seront offertes sous peu. Vous saurez créer une atmosphère accueillante et sympathique. Amitiés favorisées.

### ♎ LION DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT

Vous serez préoccupé par votre apparence aujourd'hui : bonne journée pour faire un achat ou pour occuper de vous. Dans votre vie sentimentale, si vous avez des doutes ne craignez pas de les exprimer.

### ♏ VIERGE DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE

Concentrez-vous sur les tâches absolument nécessaires et gardez du temps pour vous aujourd'hui. Émotionnellement, vous serez un peu plus sensible que d'habitude. Changez-vous les idées en voyant un film, en lisant un roman ou en faisant une promenade.

### ♐ BALANCE DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous comprendrez mieux un ami en vous abstenant de porter un jugement trop rapide. L'accent sera mis sur vos amitiés en général. Vous serez tendre et compréhensif. Vous trouverez une manière intéressante d'améliorer vos conditions de vie.

### ♑ SCORPION DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

C'est en compagnie que vous vous sentirez le plus à l'aise aujourd'hui. Il n'en tiendra qu'à vous de modifier certaines situations, mais évaluez tout de même si le moment est propice. Côté coeur, vous aurez des délicatesses rassurantes.

### ♏ SAGITTAIRE DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE

Ce n'est pas une excellente journée pour ce qui est de l'aspect pratique des choses, mais c'en est une pour imaginer vos activités des prochains mois. Les rêves sont importants aussi. Regardez vers le futur. Il vous fait un grand sourire.

## RÉPONSES À VOS QUESTIONS

**Q** Je suis née le 14 avril 1971 à 14h20 à Montréal. J'aimerais connaître ce que me réserve l'avenir sur les plans de l'amour, du travail et de la santé.

**R** Vous avez le Soleil dans le signe du Bélier et votre ascendant dans la Vierge. Un esprit logique et fort, telles sont les principales caractéristiques de cette combinaison. Vous êtes toujours en quête de la perfection et, de ce fait, êtes d'une grande exigence. Vous réussissez à tirer le maximum de toutes les activités pratiques ou commerciales que vous croisez. Très habile dans vos entreprises, vous vous cantonnez pourtant un peu trop dans les détails. Vous avez donc un fort sens des affaires. Vous cherchez également à orienter vos élans sentimentaux ou sexuels sous le contrôle de la raison. Vous serez tout particulièrement attirée par ceux ayant l'ascendant dans les Poissons, le Soleil dans la Vierge ou la Lune dans le Bélier. En 2001 vous prendrez le temps d'examiner vos options dans la vie et ferez des plans pour votre carrière. Comme vous serez préoccupée par l'image que vous projetez face aux autres, le domaine de la politique aura une signification toute particulière pour vous. Peu importe ce que vous ferez ce sera lié à votre sens des responsabilités et à votre besoin d'implication dans le monde. L'on pourra compter sur vous car vous aurez votre décision et serez crédible. Saturne, tout comme Jupiter précédemment, joue un rôle au niveau de votre besoin d'harmonie avec votre environnement. Avec Uranus vous devrez, en cours de route, modifier votre orientation de carrière mais tout en restant dans un domaine connexe. Vous serez un peu trop stressée et votre santé vous forcera à modifier certains aspects de votre vie. Vous devrez faire les modifications nécessaires pour vous stabiliser. Vous serez heureuse, mais surtout fière de ce que vous aurez accompli.

**Évasion au coeur du Vieux-Québec**

**Forfait Évasion**

- 2 nuits à l'hôtel pour 2 personnes
- Petits déjeuners américains pour 2 personnes les 2 jours
- Accès à la piscine intérieure/sauna et club santé
- 1 dîner/table d'hôte à «La Table du Manoir» pour 2 personnes
- Frais de services

**Manoir Victoria**

44, Côte du Palais  
Vieux-Québec (Québec) Canada G1R 4H8  
Tel.: (418) 692-1030 Téléc.: (418) 692-3822  
www.manoir-victoria.com admin@manoir-victoria.com

Renseignez-vous sur nos autres forfaits 1 800 463-6283

**BIOTERRORISME**

# Un scénario de cauchemar découvert par hasard

Agence France-Presse

PARIS — En voulant mettre au point un vaccin contraceptif pour limiter la prolifération des rongeurs, propagateurs de la peste, des chercheurs australiens ont accidentellement créé un virus tueur qui a massacré tous les animaux.

Cette découverte fortuite, issue de la manipulation génétique d'un virus de souris, un virus « mousepox », étroitement apparenté au redoutable virus de la variole, laisse entrevoir un scénario de cauchemar si des terroristes s'en emparaient pour mener à bien de néfastes projets, s'inquiète l'hebdomadaire de vulgarisation *New Scientist*, daté du 13 janvier.

La variole est éradiquée depuis 1980. Mais des stocks du virus, aux États-Unis et dans l'ex-Union soviétique, sont encore conservés.

Les chercheurs de Canberra, Ron Jackson (CSIRO) et Ian Ramshaw (université nationale australienne), ont inséré un gène dans le virus de la souris pour lui faire produire en grandes quantités une molécule naturellement fabriquée par l'organisme pour combattre les infections virales, l'interleukine 4 (IL-4).

Ce projet de vaccin contraceptif vise à déclencher une réaction de défense, sous forme de production d'anticorps, contre des protéines de l'oeuf afin de rendre les animaux infertiles.

Le virus mousepox utilisé n'occasionne normalement chez les rongeurs qu'une maladie sans gravité. Mais, à la surprise totale des chercheurs, une fois armé par leurs soins du gène supplémentaire IL-4, il a liquidé tous les animaux en neuf jours.

« Si un imbécile introduisait ce gène de l'IL-4 dans le virus de la variole humaine, la mortalité augmenterait de façon assez spectaculaire », estime le Dr Jackson dans le *New Scientist*.

Si les terroristes créaient une version humaine de ce virus, le recours aux programmes de vaccination serait d'une efficacité limitée.

# Venez profiter des prix givrés de janvier

**Patrimoine** vous offre **15% de réduction** sur toute commande de meubles de bois et de mobiliers rembourrés de sa collection régulière et ce, jusqu'au 31 janvier 2001

**15%** de réduction sur commande de meubles

Jusqu'à **40%** sur mobiliers de salon sélectionnés

MAISON DE MEUBLES  
**Patrimoine**

3932 Autoroute Laval Ouest, (coin Curé-Labelle)  
Laval (Qc) H7T 2P7  
**(450) 687-6867**

## URANIUM APPAUVRI

## Des riverains du lac Saint-Pierre sont craintifs

ANDRÉ DUCHESNE

LE GROUPE D' ACTIONS pour la restauration du lac Saint-Pierre (GAR) entend demander à Environnement Canada de vérifier si ses eaux ont une teneur quelconque en uranium appauvri, une hypothèse qu'écarter vigoureusement ce ministère fédéral.

Depuis 1952, le Centre d'essais et d'expérimentation de munitions (CEEM) de la Défense nationale, situé à Nicolet, a effectué 500 000 tirs d'obus dans cette région, dont 300 000 dans les eaux du lac. Avec la controverse actuelle entourant l'usage de munitions d'uranium appauvri durant la guerre du Golfe et le conflit des Balkans, le GAR s'inquiète.

« Depuis qu'il a été décidé d'effectuer une étude de caractérisation des sédiments du lac, nous avons demandé à Environnement Canada d'ajouter l'uranium appauvri dans les matières analysées. Le ministère a consulté la Défense nationale qui lui a répondu que ce n'était pas nécessaire. Mais doit-on croire cela », s'interroge Philippe Giroul, porte-parole du GAR.

À Environnement Canada, on est catégorique : la Défense nationale n'a pas testé d'obus d'uranium appauvri au champ de tir de Nicolet. « C'était une bonne question à poser et nous l'avons

fait. L'armée nous a transmis une confirmation écrite à l'effet que ce n'était pas le cas et je ne vois pas pourquoi on remettrait cette réponse en question. Depuis que nous travaillons avec elle, la Défense nationale a toujours fait preuve de transparence », explique Vincent Jarry, superviseur de l'équipe chargée de mener les études de caractérisation des sédiments du lac.

Entre 1990 et 1998, la Défense nationale a utilisé des balles faites d'uranium appauvri dans son système de défense antimissile Phalanx. Ces balles, de 70 grammes chacune, ont surtout été employées au cours d'exercices de tirs, au large de la Nouvelle-Écosse. Plus de trois tonnes d'entre elles reposent au fond de l'Atlantique.

Des représentants du GAR, d'Environnement Canada, de la Défense nationale et de plusieurs autres organismes, dont l'entreprise SNC Tech qui est associée aux opérations du CEEM, siègent au Comité de vigilance du lac Saint-Pierre, un organisme qui veille à la protection de l'environnement de ses eaux. C'est à la prochaine réunion de ce comité, le mois prochain, que le GAR compte relancer ses pairs sur la question de l'uranium appauvri.

## Caractérisation des sédiments

La Défense participe présentement à

une étude de caractérisation des sédiments du secteur sud du lac Saint-Pierre, là où reposent les milliers d'obus tirés. Le but est de déterminer si ces sédiments auraient été contaminés par les substances entrant dans la fabrication des munitions.

« Après un pré-échantillonnage à l'automne 1999 et une étude géophysique à l'hiver 2000, nous avons effectué notre échantillonnage à l'été 2000. Si tout va comme prévu, nous devrions rendre publique notre étude sur la qualité des sédiments à la rencontre du Comité de vigilance de février et une autre étude sur la toxicité de ces sédiments et leur impact physique sur les organismes vivants au cours de l'été », a précisé Vincent Jarry.

Les concentrations de cadmium, de tungstène et de TNT ont entre autres été mesurées. Pourquoi le TNT ? Parce que des 300 000 obus tirés dans le lac, entre 3000 et 4000 n'ont jamais explosé.

La présence de ces derniers obus a d'ailleurs rendu la tâche des scientifiques très délicate. De là la collaboration des experts de la Défense, chargés de sécuriser les lieux où leurs collègues de l'Environnement ont prélevé des échantillons.

Élargissement du fleuve entre Sorel et Nicolet, le lac Saint-Pierre est considéré comme un joyau écologique du Saint-Laurent. Reconnu pour son importante biodiversité, il est maintenant classé dans le patrimoine mondial de l'UNESCO.

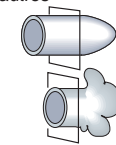
## Quelques renseignements sur l'uranium appauvri

L'utilisation de munitions à l'uranium appauvri par les forces de l'OTAN en mission au Kosovo, depuis la fin de mai 1999, fait craindre que des militaires aient été exposés à des radiations.

**Ce qu'est l'uranium appauvri:** L'uranium appauvri est un métal dense, un produit de vidange du processus utilisé pour enrichir l'uranium naturel.

**Pourquoi il est utilisé:** L'uranium appauvri est utilisé comme blindage pour les véhicules militaires et aussi comme munition, car il peut pénétrer le blindage, contrairement aux autres métaux qui s'écrasent à l'impact.

La munition faite d'uranium appauvri pénètre le blindage.



## Les effets sur la santé

L'uranium appauvri est 40 pour cent moins radioactif que l'uranium provenant de l'air et du sol.

## Comment les soldats sont exposés:

Les militaires qui travaillent sur des chars d'assaut ou se trouvent à proximité de munitions à l'uranium appauvri sont exposés à des radiations, dont le niveau est considéré sécuritaire, selon les critères de protection fédéraux.

Les militaires peuvent aussi être affectés en ingérant des aliments ou de l'eau contaminés. Les niveaux de radiation sont peu élevés.

L'inhalation de poussière concentrée d'uranium appauvri pourrait exposer un militaire à des niveaux de radiation modérés.



Sources: OTAN, Institut suédois de protection contre les radiations

AP-PC

cyberpresse.ca

Pour en savoir plus sur l'uranium appauvri, consultez

notre dossier à [www.cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca)

## Le Bloc réclame l'examen de tous les soldats canadiens

ANDRÉ DUCHESNE

LE BLOC QUÉBÉCOIS demande au ministre de la Défense nationale Art Eggleton de « se distancer » des Américains et d'ordonner que tous les soldats canadiens ayant servi dans le golfe Persique et les Balkans soient examinés afin de déceler une éventuelle exposition à l'uranium appauvri.

« On n'est plus au Moyen Âge où les soldats étaient considérés comme de la chair à canon. Nous sommes loin d'être rassurés par la position actuelle du ministre », a déclaré hier Claude Bachand, député bloquiste de Saint-Jean et critique en matière de Défense, en entrevue à *La Presse*.

Depuis qu'a éclaté la controverse entourant le « syndrome des Balkans », le ministre Eggleton a toujours affirmé se fier aux rapports des Forces armées canadiennes à l'effet qu'il n'y a pas plus de cas de cancer et de leucémie chez les militaires canadiens ayant servi dans ces deux régions du monde.

Les autorités des Forces affirment également qu'il n'existe aucune preuve de corrélation entre les cas de militaires malades et l'utilisation d'armes faites d'uranium appauvri, une substance peu radioactive, mais hautement toxique lorsqu'elle est absorbée par le corps. Les États-Unis expriment la même opinion.

En Europe toutefois, la question préoccupe de plus en plus, alors qu'au moins 18 militaires ayant servi dans les Balkans sont morts de leucémie. La Hongrie, l'Estonie, la Lituanie et la Russie ont déjà annoncé que tous leurs militaires déployés dans cette région seraient examinés. La France, la Roumanie et la Grande-Bretagne ont pour leur part indiqué qu'elles mettraient sur pied des programmes de dépistage volontaire.

« Si des pays décident de soumettre tous leurs soldats à des tests, pourquoi pas le Canada, demande M. Bachand. Ce n'est pas excentrique de faire une telle démarche pour aller au fond des choses. Ça prendra le temps qu'il faudra. »

Le Canada a mis sur pied un programme de dépistage volontaire depuis février 2000 et 104 des quelque 20 000 membres de l'armée qui ont servi dans le golfe Persique au début des années 1990 et dans les Balkans ont subi les tests. Les résultats, selon l'armée, indiquent qu'il n'y a pas plus de cas de cancer et de leucémie que la normale parmi le personnel examiné.

Le député Bachand doute davantage de la crédibilité du ministre Eggleton dans ce dossier depuis les déclarations de ce dernier voulant que le Canada n'utilise pas de munitions d'uranium appauvri. Dans les faits, les Forces ont employé des balles contenant cette substance dans leur système antimissile Phalanx entre 1990 et 1998. Depuis, ces munitions ont été remplacées par des balles au tungstène.

## EN BREF

## Des propos d'André Arthur condamnés

DES PROPOS de l'animateur André Arthur à l'endroit de la famille Péladeau ont enfreint le code de déontologie de l'Association canadienne des radiotélédiffuseurs. Au cours d'une émission quotidienne diffusée à CJMF-FM Québec, l'animateur a traité avec sarcasme de l'organisation d'une guignolée par la famille Péladeau. Il a accusé la famille, entre autres, de problèmes psychiatriques et l'a décrite comme une famille de « tout croches ». Pour le Conseil canadien des normes de la radiotélévision, monsieur Arthur a utilisé un langage injustifiablement incendiaire qui constitue le pire type d'excès journalistique auquel la radio puisse succomber. Selon le Conseil, le langage de l'animateur n'ajoute absolument rien qui ait un tant soit peu de valeur au débat public. Le Conseil s'est aussi prononcé sur des remarques de l'animateur à l'endroit des gens qui bénéficient d'aide sociale au Québec. Il a mentionné qu'à la fin du mois, ceux-ci dorment et rotent leurs bières et s'endettent aux dépens de leurs enfants. Le Conseil estime que ces commentaires ne constituent pas une infraction. Dans un tel contexte, le Conseil est d'avis que la liberté d'expression doit prévaloir. — *d'après PC*

## Agression sexuelle à Notre-Dame

Les policiers du SPCUM ont ouvert une enquête à la suite d'une agression sexuelle dont aurait été victime une patiente hospitalisée aux urgences de l'hôpital Notre-Dame, tard dans la nuit du samedi 6 janvier. « La dame a déposé une plainte chez nous pour agression sexuelle. Elle a été victime d'attouchements qui ont duré une certaine période. Elle a crié et l'individu a finalement pris la fuite », a indiqué hier Michel Frénette, commandant à la division des agressions sexuelles au SPCUM. Le suspect serait un jeune homme de 18 ans qui aurait été vu auparavant dans la salle d'attente de l'urgence. — *d'après PC*

## MONDE

# Le Canada offre d'accueillir des réfugiés palestiniens

John Manley aurait fait part de cette nouvelle position aux Israéliens et aux Palestiniens pendant les Fêtes

Presse Canadienne

**OTTAWA — L'offre du Canada d'accueillir des réfugiés palestiniens, alors même que des négociations sont en cours pour tenter d'obtenir un accord de paix au Proche-Orient, diffère considérablement de la politique précédente du gouvernement, indiquent des documents internes.**

Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, a annoncé hier que le Canada était disposé à accueillir certains des 3,7 millions de réfugiés palestiniens qui pourraient se voir refuser le droit de retourner

en Israël, advenant la conclusion de l'accord de paix proposé par les États-Unis.

« Nous sommes disposés à accueillir des réfugiés. Nous sommes prêts à contribuer à un fonds international pour permettre leur relogement, afin de soutenir un accord de paix », a déclaré Manley à un quotidien torontois.

Des documents internes dont *La Presse Canadienne* a obtenu copies démontrent que le Canada était auparavant opposé à l'idée de relocaliser en grand nombre des Palestiniens à l'extérieur de la région affectée.

« Nous croyons que la solution au problème des réfugiés devrait respecter les droits et la dignité des réfugiés et leur offrir de véritables choix », peut-on lire dans une note

d'information préparée pour le premier ministre avant sa visite au Proche-Orient, l'an dernier. « Un déplacement massif de la population à l'extérieur de la région n'apporterait pas une solution viable ou équitable au problème des réfugiés ».

Manley aurait fait part de la nouvelle position du gouvernement canadien aux Israéliens et aux Palestiniens pendant le congé des Fêtes.

Les négociateurs palestiniens et israéliens examinent actuellement l'ultime proposition de paix que leur a faite le président des États-Unis, Bill Clinton, avant de quitter son poste. L'entente prévoit accorder aux Palestiniens un État indépendant à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que le contrôle de Jérusalem-Est, mais ils devraient renoncer au droit de retourner en Israël.

Atif Kubrusi, du Conseil national des relations canado-arabes, dit que le changement de ton du gouvernement indique que les informations qui ont transpiré l'an dernier au sujet d'une entente pour relocaliser 15 000 réfugiés au Canada n'étaient pas sans fondement.

« Nous voyons maintenant qu'il ne s'agissait pas d'une simple coïncidence, dit Kubrusi. Nous craignons que le Canada ne s'ingère dans le processus de paix au Proche-Orient, ne préjuge l'issue des négociations et ne contribue à dépouiller les Palestiniens de ce qu'ils considèrent comme un droit sacré. »

Par ailleurs, les organismes juifs ont salué avec enthousiasme la volonté de collaboration exprimée par le Canada. « C'est une initiative

positive du Canada pour tenter de rétablir le processus de paix », a déclaré Jack Silverstone, du Congrès juif canadien.

Un haut fonctionnaire souligne que la promesse d'aide ne signifie pas que le Canada se range du côté des Israéliens et oblige les Palestiniens à renoncer à leurs revendications. Le Canada n'acceptera d'offrir son aide, ajoute-t-il, que si les parties le lui demandent, et aucune requête ne lui a encore été présentée.

Selon la porte-parole du ministre Manley, Jennifer Sloan, les propos du ministre ont été mal interprétés. « Il n'existe aucun plan, aucun accord secret, dit-elle. Le gouvernement canadien a indiqué clairement que si un élément de l'accord de paix requiert que des pays comme le nôtre accueillent des réfugiés, nous ferons notre part. »

## SYNDROME DES BALKANS

# Trente militaires italiens malades ou morts

d'après AFP

ROME — Il y a pour l'instant 30 cas de militaires italiens qui pourraient être victimes du « syndrome des Balkans », dont sept sont morts, a fait savoir hier le ministre italien de la Défense, Sergio Mattarella, qui s'exprimait au Sénat sur l'affaire des armes à l'uranium appauvri utilisés dans les Balkans.

Vingt et un de ces militaires ont effectivement servi dans les Balkans « dont une nette majorité en Bosnie », a précisé le ministre. Il a précisé que les neuf cas de militaires n'ayant pas servi dans les Balkans ont été signalés après la médiatisation de l'affaire.

Il a réaffirmé qu'aucun « lien entre uranium appauvri et les pathologies n'a été prouvé. Nous sommes face à 10 différentes sortes de pathologies. La situation médicale est donc très complexe ».

Mattarella a expliqué qu'il avait mis en place le 22 décembre une commission d'enquête médico-scientifique composée d'experts indépendants « avec une totale liberté et autonomie d'enquête » pour pouvoir établir les véritables causes de ces pathologies.

Par ailleurs, l'OTAN est quelque peu sortie de sa réserve hier en annonçant la création d'un comité

spécial sur l'uranium appauvri, face à l'exigence de transparence réaffirmée par les Européens.

L'Alliance n'est en revanche pas revenue sur son refus de suspendre l'emploi des munitions à l'uranium appauvri, en raison de l'opposition des États-Unis, de la Grande-Bretagne, mais aussi de la France.

« Nous allons mettre en place un comité spécial sur l'uranium appauvri », a déclaré le secrétaire général de l'Alliance atlantique, George Robertson, lors d'une conférence de presse à Bruxelles. Il a précisé que les forces multinationales de paix en Bosnie (SFOR) et au Kosovo (KFOR) seraient associées à cette instance.

« Nous ferons tout pour être certains que les informations adéquates soient connues », a ajouté Robertson en affirmant que l'OTAN « n'a rien à cacher ».

En visite à Prague, le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Joseph Ralston lui a fait écho. L'OTAN est pour une « transparence maximale », a-t-il assuré. « Il est important de savoir que l'uranium appauvri dans les munitions a une radioactivité réduite de quelque 40 % par rapport à l'uranium naturel dans la terre », a-t-il ajouté.



Photo REUTERS

## Les réfugiés afghans grelottent

Les Nations unies ont demandé hier une aide d'urgence pour les Afghans réfugiés au Pakistan, qui vivent dans des abris de fortune alors que la température descend sous le point de congélation. Le camp de Jallozai, situé à 112 km d'Islamabad, n'a aucune installation sanitaire.

## REPÈRES / PROCHE-ORIENT

# Un dernier tango pour Clinton

JOONEED KHAN

Ehud Barak est désespéré. À un mois du vote anticipé du 6 février pour le poste de premier ministre d'Israël, un sondage lui donne 22 % d'appuis, contre 50 % à Ariel Sharon, chef du Likoud. Aussi, son propre Parti travailliste veut qu'il se désiste en faveur de Shimon Peres — que le même sondage donne gagnant contre Sharon.

« Je ne me retirerai pas, rien au monde ne m'y forcera », a lancé hier Barak. Mais le chômage monte (9 % en novembre) et l'Intifada continue dans les territoires occupés (avec deux Palestiniens de plus tués hier). Barak misait gros sur le « plan Clinton » mais les Palestiniens ont relevé qu'il s'agissait d'un « non-papier, vague et flou à souhait » ; même les Égyptiens, clients fort pressés, n'ont pu dire mieux que « le plan Clinton pourrait toujours servir de base de discussion, si on y inclut les idées palestiniennes ».

Selon les analystes du groupe américain Stratfor, Barak a confié à la presse allemande que l'oligarque médiatique russe en cavale Vladimir Gusinsky est « un ami personnel » et peut « se réfugier en Israël ». « Barak est déjà en difficulté, et il vient maintenant de déplaire à Moscou, et d'embarrasser Washington », opine Stratfor.

Le « plan Clinton », rappelons-le, a pour idée centrale une notion formulée publiquement par l'en-

tourage de Barak au tout début de la campagne électorale : Israël céderait aux Palestiniens la « souveraineté céleste » de l'Esplanade des mosquées à Jérusalem, mais en conserverait la « souveraineté temporelle », notamment sur le sous-sol ; mais les Palestiniens céderaient sur le droit au retour de leurs 3,5 millions de réfugiés.

Le reste de son « plan », Clinton, en tenue de gala, l'a lui-même dévoilé dimanche devant le Israeli Policy Forum à New York : pas de retour en Israël de réfugiés palestiniens, annexion à Israël des blocs de colonies en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que des blocs de colonies à Jérusalem-Est. « Ce plan traduit les demandes d'Israël mais ignore notre exigence de base : un État viable », écrit Yasser Abed Rabbo, négociateur palestinien. Le Fatah a de son côté formulé « 44 raisons pour dire non au plan Clinton ».

Barak s'accroche désormais malgré cela à la mission Dennis Ross. Répondant à un appel de Washington d'agir « maintenant » à l'appui du plan Clinton, il a autorisé hier la reprise de patrouilles mixtes avec les Palestiniens dans les Territoires occupés. En retour, il veut à tout le moins une « déclaration générale » de Clinton à l'appui de sa démarche en faveur de la paix. Son ministre des Affaires étrangères Ben Ami pressait hier à Madrid le premier ministre espagnol Jose Maria Aznar de « convaincre Arafat d'accepter le plan Clinton ».

Mais les Américains ont jeté une douche froide sur ses espoirs hier. « Le gouvernement n'a pas connaissance d'une intention de Bill Clinton (qui termine son mandat dans neuf jours) de faire une quelconque déclaration résumant l'état du processus de paix israélo-palestinien », a déclaré une source américaine citée par le quotidien israélien *Haaretz*.

Ariel Sharon lançait entre-temps sa campagne sous la bannière de « la paix » devant 2500 fidèles à Jérusalem. Mais dans une entrevue au journal ultraorthodoxe *Kfar Habad*, l'architecte de la débâcle libanaise déclarait que « l'Accord d'Oslo n'existe plus ». « Cet accord postulait un règlement par des voies pacifiques. Si la diplomatie était la seule voie pour gérer l'impasse avec les Palestiniens, Israël serait contraint de céder à chacune de leurs demandes », a-t-il poursuivi.

Silvan Shalom, le directeur de sa campagne, accusait de son côté Ehud Barak de se démentir pour convaincre Bill Clinton de venir en Israël faire campagne en sa faveur. Selon le *Jerusalem Post*, un porte-parole de l'ambassade américaine, Larry Schwartz, a dit ne pas être au courant d'un quelconque projet de Clinton de visiter Israël avant la fin de son mandat. Sharon avait rencontré l'ambassadeur Martin Indyk la veille ; il en est reparti en disant que « le plan Clinton est une affaire qui ne concerne que les travaillistes ».

LINGERIE

PYJAMA

50% de rabais

sur une vaste sélection

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN  
CARREFOUR LAVAL



Après avoir parcouru le monde entier, nous avons découvert les plus beaux diamants... au Canada.

C'est pourquoi Birks choisit des diamants extraits au Canada. Sur chaque diamant sont gravés au laser une feuille d'érable, le nom Birks et le numéro de son certificat individuel. Chacun est accompagné d'une garantie et d'un certificat Birks, qui en documente la couleur, la taille et la pureté.

Solitaire « Birks Bleu<sup>™</sup> », avec saphir signature, en or 18 carats, à partir de 1 350 \$.  
Alliance assortie, 310 \$.

**BIRKS**

DIAMANTS. depuis 1879



1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno  
1 800 682 2622 www.birks.com

# Un médecin américain enlevé en Tchétchénie

d'après AFP

MOSCOU — Un Américain travaillant pour Médecins sans frontières (MSF), Kenny Gluck, a été enlevé mardi en Tchétchénie, où les forces russes semblent incapables de contrôler la situation face à la guérilla indépendantiste et des bandes criminelles de plus en plus actives.

Un représentant de l'organisme à Moscou, Jim Lewis, a précisé hier que le docteur Gluck, 38 ans, chef de la mission MSF à Nazran en Ingouchie, république frontalière de la Tchétchénie, avait été kidnappé par des hommes armés alors qu'il était en mission près de Grozny, la capitale tchétchène.

Gluck a été enlevé en plein jour à la sortie de Starye-Atagui à 20 km au sud de Grozny, quand le convoi de quatre véhicules dans lequel il se trouvait avec des Tchétchènes et un autre Américain, de l'organisation Action contre la faim, a été attaqué par des hommes masqués. Seul Gluck a été embar-

qué de force dans le véhicule des assaillants, les autres ayant pu se réfugier en lieu sûr.

Il s'agit du premier enlèvement d'un étranger en Tchétchénie depuis la prise en otage, le 1<sup>er</sup> octobre 1999, du photographe français Brice Fleutiaux, libéré en juin.

Le commandant militaire de Tchétchénie, le général Ivan Babitchev, a souligné que les deux Américains étaient entrés sans autorisation des forces russes dans la république indépendantiste et sans l'escorte nécessaire.

Le président indépendantiste, Aslan Maskhadov, a affirmé que les forces tchétchènes n'étaient aucunement impliquées dans l'enlèvement de Gluck.

La situation en Tchétchénie semble de plus en plus échapper au contrôle des Russes, harcelés par les indépendantistes qui attaquent quotidiennement leurs positions dans des embuscades souvent meurtrières et qui s'en prennent aux collaborateurs des Russes.

Hier, un Tchétchène responsable d'une ferme d'État à Ourous-Martan, à 25 km au sud-ouest de Grozny, a été abattu par des inconnus. Il est la troisième victime d'assassinat en deux jours dans cette ville. La veille, des inconnus y avaient abattu le frère et le neveu du mufti local, Oumar Idrissov, collaborateur des Russes, lui-même tué il y a six mois.

Les collaborateurs pro-russes et les chefs religieux proches du chef de l'administration tchétchène, Akhmad Kadyrov, sont considérés comme des traîtres par les indépendantistes qui ont tué 13 d'entre eux en moins d'une semaine. Au total, en trois mois, plus de 30 collaborateurs pro-russes ont été tués et 80 autres blessés, selon Moscou.

Moscou souligne régulièrement le risque pour les étrangers de circuler sans escorte militaire en Tchétchénie et justifie ainsi les restrictions imposées aux organismes humanitaires et aux journalistes.

# Des étrangers menacés et chassés de chez eux en Côte d'Ivoire

d'après AFP

ABIDJAN — Des étrangers, notamment des Burkinabès, ont été menacés et chassés de chez eux dans la nuit de mardi par de jeunes Ivoiriens dans le quartier de Cocody, à Abidjan.

« Des jeunes de l'université sont venus mardi soir avec des gourindes, ils nous ont dit : « on ne veut plus d'étrangers ici » et nous ont menacés de brûler nos cabanes si nous ne partions pas dans la nuit », a expliqué un Burkinabè qui résidait dans la « cité bas-fond » près de la cité universitaire Mermoz, à Cocody.

Comme plusieurs de ses voisins, également immigrés, ce Burkinabè s'est exécuté dans la nuit en quittant son logement avec sa femme, ses quatre enfants et de maigres effets qu'il a entassés chez son employeur. « Ils nous ont dit : « retournez chez vous », explique un autre sous le coup de l'émotion.

Hier matin, l'accès à l'impassé menant à la « cité bas-fond » était encore contrôlé par des jeunes et

une trentaine de policiers qui ont intimé l'ordre de déguerpir à des journalistes passant en voiture.

Des étrangers chassés ont affirmé que la police avait au mieux laissé faire les jeunes Ivoiriens mais que parfois elle avait participé aux menaces et aux pillages.

Au marché de Cocody, des artisans étrangers ont également affirmé avoir été menacés et ont laissé leurs boutiques fermées hier. Des incidents ont été signalés hier autour du marché du quartier administratif du Plateau, où des commerçants étrangers ont été harcelés.

Ali Keïta, porte-parole du Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara, a appelé le gouvernement ivoirien à « sécuriser les non Ivoiriens ». Il a par ailleurs affirmé que le gouvernement avait « une part de responsabilité » dans la flambée de xénophobie actuelle. Certains ministres, a-t-il expliqué, « ont fait preuve de légèreté » en indiquant que des mutins du coup avorté, intervenu dans la nuit de dimanche à lundi, étaient des étrangers des pays limitrophes.

« Ils devaient s'attendre à des conséquences de ce genre », a déclaré Keïta, ajoutant que la Côte d'Ivoire devait avant tout « éviter l'isolement international » et « sauvegarder son intégration régionale ».

Les autorités ont de nouveau appelé la population au calme hier soir. « Le gouvernement appelle la population à respecter le calme, et à ne pas entreprendre d'actes d'autodéfense », a déclaré à la télévision Mamadou Koulibaly, ministre de l'Économie et porte-parole du gouvernement, en rendant compte de la réunion du Conseil des ministres tenu dans l'après-midi.

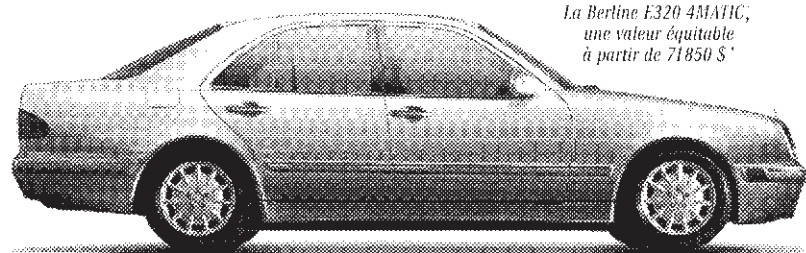
Koulibaly a affirmé que la Côte d'Ivoire avait « reçu le soutien d'un certain nombre de pays africains » depuis le coup manqué, citant notamment la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le gouvernement veillera à renforcer la sécurité et « pense malheureusement que tout n'est pas terminé », a-t-il dit sans donner plus de précisions.

POUR FAIRE LE POINT SUR L'ACTUALITÉ

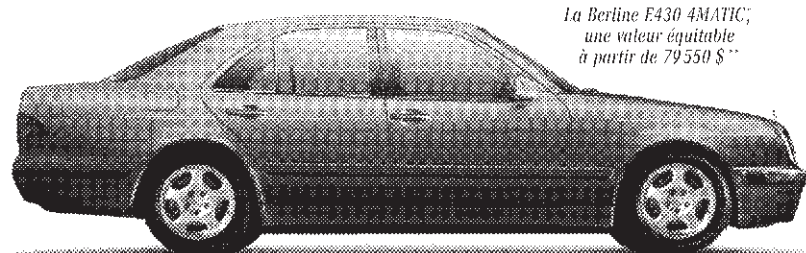
Chaque samedi dans

La Presse

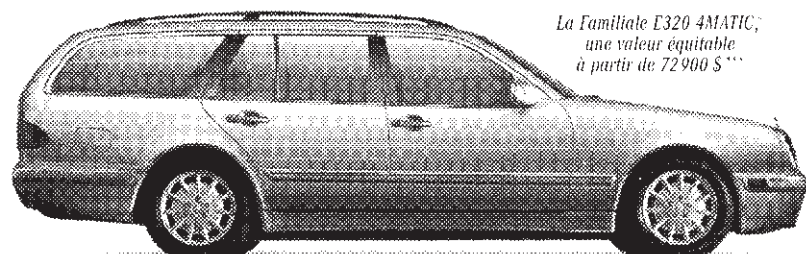
PLUS



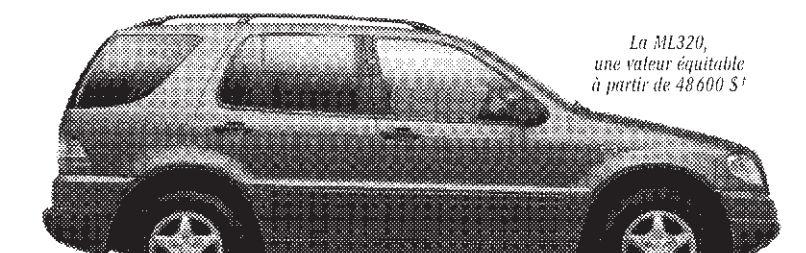
La Berline E320 4MATIC, une valeur équitable à partir de 71850 \$\*



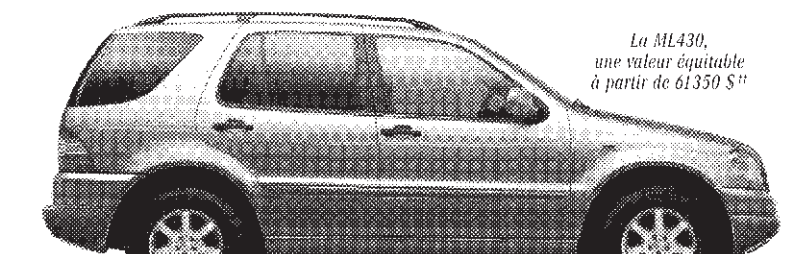
La Berline E430 4MATIC, une valeur équitable à partir de 79550 \$\*\*



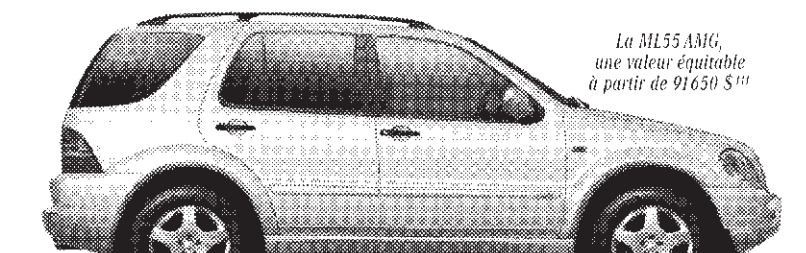
La Familiale E320 4MATIC, une valeur équitable à partir de 72900 \$\*\*\*



La ML320, une valeur équitable à partir de 48600 \$†



La ML430, une valeur équitable à partir de 61350 \$††



La ML55 AMG, une valeur équitable à partir de 91650 \$†††

## Étoiles sur glace. Les Mercedes à traction intégrale.

► En hiver, sur une route glissante, voilà que trois de vos roues perdent leur traction. Cela arrive tout le temps. Sauf qu'au lieu de perdre le contrôle de votre voiture, vous continuez à rouler en toute sécurité. Cela, si vous êtes à bord d'une Mercedes-Benz dotée de l'entraînement aux quatre roues en permanence.

► En effet, toute Mercedes à 4 roues motrices est équipée du contrôle de traction 4-ETS. Ce dernier vous permet de continuer à avancer dans les situations les plus précaires, et ce en redistribuant la puissance aux roues qui adhèrent le mieux, même s'il n'y en a qu'une seule. Et pour une conduite encore plus assurée, toute Mercedes est aussi dotée du Programme de stabilité électronique.

► Nos 4MATIC de Classe E vous permettent d'opter pour un moteur V6 (berline et familiale) ou V8 (berline). Et notre 4x4 de Classe M est décliné en deux modèles V6, un modèle V8 et la ML55 AMG, le plus rapide des utilitaires sport.

► Rien ne vaut nos quatre roues motrices pour toujours rouler en sécurité. Pour l'adresse du concessionnaire Mercedes-Benz le plus proche, appelez dès aujourd'hui le 1 800 387-0100 ou visitez notre site Web: [www.mercedes-benz.ca](http://www.mercedes-benz.ca).



Mercedes-Benz

L'avenir de l'automobile

Entrez dans l'univers Mercedes-Benz avec les articles griffés du catalogue La Collection en visitant [www.mercedes-benz.ca](http://www.mercedes-benz.ca)

© Mercedes-Benz Canada Inc., Toronto, Ont., 2000. Une Compagnie DaimlerChrysler. \*PDSF de la Berline E320 4MATIC 2001. \*\*PDSF de la Berline E430 4MATIC 2001. \*\*\*PDSF de la Familiale E320 4MATIC 2001. †PDSF de la ML320 Classeque 2001. ††PDSF de la ML430 2001. †††PDSF de la ML55 2001. Le concessionnaire peut offrir un prix moindre.



Solde annuel de fourrures Holt Renfrew  
Jusqu'à 60 % de réduction!  
Du 11 au 14 janvier 2001.

Passez voir notre vaste assortiment de superbes créations en fourrures, offertes à des prix incroyables! Économisez jusqu'à 60 % sur le prix de détail original de la fourrure de vos rêves.

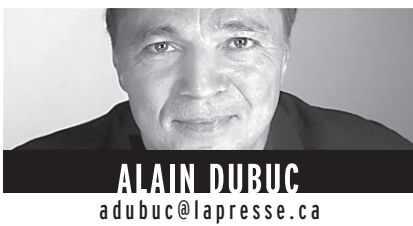
**HOLT RENFREW** la liberté d'être

Centre Rockland • (514) 738-3500 • [www.holtrenfrew.com](http://www.holtrenfrew.com)

## La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration  
 GUY CREVIER > Président et éditeur  
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint  
 YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

# Un appui justifié



ALAIN DUBUC  
adubuc@lapresse.ca

Le gouvernement fédéral a accepté d'aider Bombardier à financer l'achat de 75 Regional Jets par un transporteur américain, Air Wisconsin, pour ne pas que Bombardier perde cet important contrat aux mains de son principal rival, Embraer, à qui le gouvernement brésilien accorde de tels avantages.

Cette aide, sous forme de prêts et de garanties de prêts, 1,7 milliard d'Ottawa, auquel s'ajoute 200 millions de Québec, facilitera l'achat de 75 appareils et une option sur 75 autres, réduira le coût d'achat des appareils d'environ deux millions chacun. Un tel appui, pour une entreprise qui n'est pas dans le besoin, pourra faire sourcilier. Mais les caractéristiques de cette industrie, ainsi que la nature du conflit entre les deux avionneurs, font en sorte que c'est là le type de situation où le gouvernement fédéral ne devait pas hésiter à s'impliquer. La conjonction de trois facteurs justifiait pleinement un rôle actif de l'État.

D'abord, dans certains secteurs, dont le marché est essentiellement mondial, comme l'aéronautique, les pays subventionnent leur industrie nationale de façon substantielle; Airbus est soutenue par les pays européens, les avionneries

américaines ont accès à des fonds publics considérables, notamment par le biais des contrats militaires. Dans un monde de compétition internationale, c'est devenu l'une des fonctions économiques des États, en autant qu'elles respectent les règles du commerce international.

Ensuite, dans un cadre de concurrence féroce, il ne faut pas craindre de faire preuve de chauvinisme. Dans le dossier des jets régionaux, les conflits entre Bombardier et Embraer ont été soumis à l'Organisation mondiale du commerce; et parce que Embraer n'a pas mis fin à ses pratiques illégales, l'OMC a autorisé le Canada à imposer au Brésil des sanctions économiques de rétorsion de 344 millions par année pendant sept ans. Embraer est un concurrent déloyal, et le Canada doit prendre les moyens nécessaires pour en protéger Bombardier. À cet égard, le ministre canadien de l'Industrie, Brian Tobin, qui a déjà démontré ses attitudes belliqueuses lors de la guerre du flétan, a montré qu'il n'avait manifestement pas l'intention de se laisser marcher sur les pieds par nos concurrents brésiliens.

Enfin, une économie comme celle du Canada, et à plus forte raison celle du Québec, compte relativement peu d'entreprises dans des industries stratégiques qui sont des leaders mondiaux dans leur domaine. C'est le cas de Bombardier, dont le succès phénoménal se traduit ici par des investissements importants et par une remarquable création d'emplois. Quand on a la chance d'avoir une telle entreprise, on l'appuie avec enthousiasme.

# Le mystère des seins



ANDRÉ PRATTE  
apratte@lapresse.ca

« Qui aux implants mammaires pour une fille de 15 ans, non aux implants cochléaires pour un enfant sourd ! » L'apparent paradoxe était trop juteux pour que les médias y résistent.

Commençons donc par régler cet aspect du problème: les cas de cette adolescente dont la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a accepté de payer les implants mammaires, et celui du jeune Ryan Duchoeny, pour qui la même Régie a refusé de payer des implants auditifs, n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Le scandale, s'il existe, ne se trouve pas dans cette comparaison boiteuse.

Le garçon a été examiné par l'équipe de spécialistes responsables du Programme québécois des implants cochléaires. Celle-ci a conclu que, dans le cas de Ryan, les implants seraient probablement inefficaces. L'enfant a neuf ans, et l'expérience montre que l'opération ne donne pas de bons résultats après l'âge de sept ans.

Le père de Ryan, dont on comprend parfaitement l'obstination, a trouvé des spécialistes à New York et à Toronto qui seraient prêts à opérer leur fils, si le Québec acceptait de payer les 50 000 \$ ou 60 000 \$ requis. La Régie de l'assurance maladie a refusé, invoquant l'avis des spécialistes québécois.

L'affaire est triste, mais n'a rien de révoltant. Il est à la fois logique et sage que la RAMQ s'appuie d'abord sur l'expertise québécoise pour décider si une chirurgie sera efficace ou non. Autrement, elle serait amenée à payer une kyrielle de traitements pour lesquels des patients auraient trouvé, quelque part dans le monde, un médecin prêt à les administrer.

Le cas de l'adolescente est différent. Il est rarissime que le régime public d'assurance maladie paie des implants mammaires pour une femme âgée de moins de 18 ans. La première demande de remboursement a d'ailleurs été refusée. Les parents de la jeune femme en ont appelé de cette décision, et après révision du dossier, la Régie a accepté de payer. Les informations disponibles aux médias laissent croire que la décision a été renversée après que les parents eurent présenté l'évaluation d'un psychiatre. Cela a amené plusieurs obser-

vateurs à conclure que le gouvernement avait payé pour qu'une adolescente complexée se dote d'une poitrine digne de Britney Spears.

On sait trop peu de choses du dossier pour pouvoir porter un tel jugement. La Régie de l'assurance maladie, après avoir tardé à réagir à la controverse, a finalement répondu aux questions, mais en refusant de dévoiler quoi que ce soit sur le cas particulier. Tout au plus a-t-on laissé entendre que l'adolescente souffrait d'aplasie. C'est-à-dire qu'elle n'a pas, et n'aura jamais de seins. Or, le régime d'assurance maladie du Québec paie pour les implants mammaires dans les cas d'aplasie (peu importe l'âge), comme il paie pour la chirurgie esthétique dans les cas d'oreilles décollées (avant 18 ans) et de cicatrices au visage.

Il ne s'agirait donc pas ici d'une jeune femme insatisfaite du volume de ses seins, mais d'une adolescente souffrant d'une malformation congénitale permanente. D'habitude, les chirurgiens préfèrent tout de même attendre l'âge adulte avant de proposer l'opération. Mais dans ce cas-ci, une fois la chirurgie faite et l'aplasie établie, la Régie n'avait guère d'autre choix que de rembourser la chirurgie et les implants aux tarifs prévus, pour un total d'un peu moins de 2000 \$.

Sauf qu'on se demande pourquoi la Régie, s'il s'agissait effectivement d'aplasie, a d'abord refusé de payer pour la chirurgie? Et pourquoi elle a changé d'idée, sur les conseils d'un psychiatre si l'on en croit les médias?

Les implants mammaires devraient-ils être remboursés dans les cas d'aplasie? À partir de quel âge? À la lumière de ce qui s'est passé cette semaine, la Régie et la ministre de la Santé devraient revoir la réglementation à cet égard.

En attendant, il faut s'interroger sur la politique de communication de la Régie de l'assurance-maladie dans ce genre de dossiers. Entre autres choses, la Régie devrait chercher une mécanique qui lui permettrait de mieux expliquer ses décisions dans des cas controversés, même si la Loi sur l'assurance maladie empêche la divulgation de tout « renseignement obtenu pour l'exécution de la présente loi ».

Dans la présente controverse, de deux choses l'une. Ou bien la Régie se sert de ce silence obligé pour camoufler une gaffe. Ou bien, se sentant prisonnière de la loi, elle est incapable de justifier une décision valable. Dans un cas comme dans l'autre, les actes de la Régie sont malheureusement soustraits à l'évaluation publique.

## FORUM



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Fonctionnaires bornés

J'AI EU LE privilège de diriger une école pour enfants sourds durant trois ans, une école dite oralliste où un système d'amplification très sophistiqué permet une certaine possibilité de compréhension de la part de l'enfant et où, grâce au travail d'orthophonistes, certains enfants peuvent arriver à obtenir un niveau de langage parfois très limité. Pour d'autres, la stimulation ne semblait pas suffisante et les frustrations chez ces jeunes se traduisaient souvent par de fortes crises.

Dans certains cas, il a fallu amener les parents à comprendre que, dans l'intérêt du jeune, il était préférable de le diriger vers une école de langage signé.

Quand je vois que la Régie de l'assurance maladie refuse un tel implant à un jeune de 8 ans, implant qui lui permettrait d'entendre et de poursuivre des études de façon presque normale, je m'insurge face à l'attitude de fonctionnaires bornés qui n'y connaissent rien.

LOUIS ROUX  
Belœil

### Une gang de malades...

NON MAIS, on aura tout entendu. La récente décision de la RAMQ concernant les implants mammaires d'une adolescente de 15 ans m'a « stupéfiée » ! Et le mot est faible. Quant on pense aux cancéreux que l'on a envoyés se faire soigner aux États-Unis, aux chirurgies urgentes reportées pour cause de lits fermés, aux budgets sans cesse coupés... Quand on pense que les prochaines élections n'y changeront rien... les élus passent, les fonctionnaires restent. Je vais répondre à Daniel Boucher (le fameux chanteur) : à la question « ma gang de malades, vous êtes donc où ? » Ne cherche plus Daniel, la gang de malades... est à Québec !

GUYLAINE SOUCY  
Bois-des-Filons

### Quel début d'année !

2001 COMMENCE, n'en doutons pas, en lion ! En effet, le premier ministre Chrétien, fort d'un gouvernement majoritaire nouvellement mandaté, fera dans quelques jours son discours du Trône.

On y entendra sans doute encore parler de la position de chef de file mondial qui revient au Canada pour la qualité de vie. Reste à savoir si les pays en développement bénéficieront de notre leadership au-delà de la simple rhétorique. Or, il se trouve que Mme Maria Minna, la ministre du Développement international, a annoncé l'autonomie dernier un Plan d'action pour faire du Canada un leader dans l'élimination de l'analphabétisme et des maladies infectieuses. M. Chrétien attribuerait-il des fonds pour ce Plan d'action ?

Espérons que le nouveau ministre des affaires étrangères, M. John Manley, qui est un activiste luttant contre la faim dans le monde depuis des années avec les

### citoyens de son comté, saura lui faire entendre raison.

Y aurait-il de plus belles étrennes pour les pays pauvres en ce début d'année ?

LETICIA SANCHEZ-VEGA  
et JEAN-FRANÇOIS TARDIF



Diane Dufresne

Hull

### Un verre de lait... français ?

C'EST AVEC enthousiasme que j'ai accueilli la nouvelle voulant que le disque lancé par la Fédération des producteurs de lait soit certifié disque d'or et se dirige lentement vers les 60 000 copies vendues. Ces vieux succès redevennent « in » chez les moins de 30 ans, génération dont je fais partie.

Ayant fait comme plusieurs milliers de personnes, je me suis procuré le disque en question et, à mon grand étonnement, j'ai découvert que seulement 10 % des chansons étaient issues de la communauté artistique québécoise. On y retrouve les Adamo, Piaf, Trenet, Dassin, Dalida, Bécand... et Dufresne. Eh oui, seulement Diane Dufresne était assez bonne et talentueuse pour y voir une de ses chansons incorporée au disque. Il ne faut rien enlever aux artistes français qui possèdent des chansons extraordinaires et qui ont marqué des générations, mais il me semble que nos artistes devraient aussi pouvoir bénéficier de ces droits d'auteurs... voire peut-être relancer leur carrière comme l'a fait Adamo avec le lancement d'un disque de ses plus grands succès.

Je dis bravo pour cette initiative musicale fort louable, mais je suggère fortement aux publicitaires de produire un autre disque et une autre campagne publicitaire avec des artistes d'ici qui sont aussi élogieux que nos cousins : nous n'avons qu'à penser aux Gilles Vigneault, Félix Leclerc, Pauline Julien, Lucille Dumont, Pierre Calvé, Monique Leyrac, Raymond Lévesque, Claude Gauthier et Sylvain Lelièvre. Nul n'est

prophète en son pays, mais offrons leur plus qu'un bon verre de lait et profitons de notre talent local.

HUGO MORISSETTE  
Montréal

### Les infirmières ont le dos large !

IL EST déplorable de voir encore des articles comme celui du samedi 6 janvier faisant un lien entre les congés fériés des infirmières et le débordement des urgences. Votre journaliste, Jean-François Bégin, a fait une description des faits avec une vue très restrictive de la situation.

L'article proposait des renseignements justes concernant les infirmières mais l'auteur n'a pas compris que le débordement pouvait aussi être dû à d'autres variables. Par exemple, il n'y avait aucune mention au fait que d'autres professionnels sont en vacances et que cette situation peut ralentir les congés des patients, empêchant ainsi toutes admissions sur les étages et bloquant l'urgence par ricochet.

Il n'y avait aucune mention aussi des restrictions dans les horaires des cliniques privées pendant le temps des Fêtes, avec comme conséquence d'augmenter l'achalandage des urgences surtout le soir et les jours fériés.

Par ailleurs, l'article ne faisait pas mention des hôpitaux qui ferment leurs portes aux ambulances et dirigent la clientèle vers d'autres centres hospitaliers. Signalons enfin que ce ne sont qu'à peine 40 % des infirmières qui peuvent prendre des congés fériés pendant la saison des Fêtes et se retenir entre Noël ou le jour de l'An comme congé férié.

MICHEL ARSENAU  
infirmier

### La délinquance: un exutoire...

DÉLINQUANT vous dites ? La « belle histoire » de Philippe LeFebvre (*La Presse*, 7 janvier) m'a laissé un goût amer...

« Nous refusons de croire que nous avons mis un enfant au monde pour en faire un délinquant », écrivent ses parents... Cela m'a ramenée, il y a trois ans, alors que ma fille de 15 ans vivait des difficultés semblables. La directrice du secondaire IV à l'époque me plaignait sincèrement à chacune de nos très nombreuses rencontres... Comment une « mère modèle » comme moi pouvait-elle être aux prises avec une adolescente aussi « irrémédiablement délinquante » ? Pourtant, je me refusais à croire que ma fille n'était que délinquante. La délinquance, c'est un exutoire... pas l'essence d'une personne !

Aujourd'hui, Émilie a 18 ans. Elle étudie au cégep avec enthousiasme et, heureusement, elle a gardé un brin de délinquance...

DANIÈLE FOREST  
Terrebonne

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE ?  
 Courriel électronique:  
 edito@lapresse.ca

## FORUM

# Le grand défi des Montréalais

## Le nouveau maire de Montréal devra être en mesure de rassembler tous les citoyens

GÉRALD TREMBLAY

*Ancien ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec sous Robert Bourassa, l'auteur est président du Centre de perfectionnement des HEC et président-fondateur de l'Institut pour le progrès socio-économique.*

Avec l'adoption de la Loi 170 sur les fusions municipales, nous, citoyens de Montréal, héritons d'une rare opportunité, celle de construire ensemble une institution démocratique adaptée à nos besoins et à nos aspirations. Le défi est immense. Saurons-nous le relever ?

Au cours de l'automne dernier, j'ai eu l'occasion de présider une commission consultative sur la politique de consultation publique en matière d'urbanisme, une commission de l'ancienne Ville de Montréal. Lors des audiences publiques de cette commission, de très nombreux citoyens nous ont entretenus de leurs frustrations, mais aussi de leurs espoirs. Ils venaient de tous les quartiers de Montréal et représentaient tous les secteurs de l'activité socio-économique. Entre autres, presque unanimement, ils nous ont dit qu'ils voulaient une démocratie participative. (...)

L'adoption de la Loi 170 s'est faite dans la controverse. Des positions très tranchées se sont exprimées. Une vision qui opposait sans nuance la ville-centre à la banlieue de Montréal nous a souvent été présentée. Dans ce débat, on a polémique plutôt qu'informé. Néanmoins, je comprends les motivations de l'administration de l'ancienne ville-centre. En prônant l'idée d'une île-une ville, elle recherchait une marge de manoeuvre pour faire face à ses obligations. Je suis sensible aussi aux sentiments des opposants à la fusion. Impuissants, ils assistaient à des changements qui les touchaient et qu'ils n'avaient pas souhaités, voyaient disparaître des institutions municipales auxquelles ils tenaient. Mais l'Assemblée nationale du Québec, elle aussi démocratiquement élue par nous tous, agissant dans le cadre de ses attributions constitutionnelles, a décidé de cette réforme. Nous devons respecter cette loi, comme nous respectons toutes les autres lois.

Cependant face à ce changement, nous devons voir et saisir l'occasion exceptionnelle que la réforme nous donne. L'ancienne Ville de Montréal n'est plus. Elle est remplacée par neuf arrondissements qui doivent s'organiser. Pour les citoyens de ceux-ci, le défi est complexe. Ils découvrent que les règles du jeu de l'ancienne ville ne s'appliquent plus. Ils doivent se concerter, définir leurs besoins, faire valoir leurs aspirations, créer de nouvelles institutions. Il leur faut choisir, mettre de l'avant des candidats qui sauront défendre leurs intérêts, et aussi participer à l'administration de la grande collectivité montréalaise.

Les anciennes municipalités de banlieue formeront 18 arrondissements. Pour ses citoyens, les bases institutionnelles existent déjà ; leurs tâches organisationnelles seront moins lourdes que celles des citoyens de l'ancienne ville-centre. Par contre, leur changement psychologique est plus difficile. Ils doivent se donner de nouvelles balises institutionnelles. S'ils ont perdu leur autonomie politique, ils ont en revanche gagné une participation importante à la vie de la grande collectivité. Participer aux décisions concernant le centre-ville, par exemple, représente pour eux un gain démocratique fondamental.

Il est maintenant nécessaire que tous les citoyens de Montréal, qu'ils résident dans les anciennes municipalités de banlieue ou dans l'ancienne ville-centre, acceptent de collaborer afin de construire, à partir de ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous, une vie démocratique qui sera au service de tous.

Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Les résidents de l'ancienne ville-centre trouveront dans les anciennes municipalités de banlieue des modèles d'organisation intéressants, une richesse de vie collective, une qualité de services municipaux. En retour, ceux des anciennes municipalités pourront s'inspirer de la conscience sociale de plusieurs groupes

communautaires des anciens quartiers de Montréal. Confrontés à des problèmes graves, ces groupes communautaires ont appris à faire beaucoup avec peu de moyens. Et l'inverse est aussi vrai : il existe un sentiment d'entraide dans les anciennes municipalités de banlieue et une bonne qualité de service dans l'ancienne ville-centre. Une ville meilleure que l'addition des anciennes structures peut émerger d'une synergie intelligente de nos expériences complémentaires.

### Des craintes

Beaucoup de citoyens ont exprimé trois craintes. La première est de voir niveler par le bas la qualité des services municipaux. Cela n'est pas inéluctable. Pourquoi, au contraire, ne pas nous aligner vers le haut et nous donner comme référence ce que nous faisons de mieux ? La deuxième est de voir une augmentation générale des taxes municipales parce que les coûts de la grande ville seraient hors de contrôle. Cela non plus n'est pas inévitable. Si nous sommes vigilants, si nous nous organisons bien, nous pourrions nous donner une gestion responsable. La troisième est de voir croître une bureaucratie démesurée, qui éloignerait l'élu du citoyen. Encore là, nous pouvons faire en sorte que l'administration des arrondissements se rapproche encore davantage de nos préoccupations quotidiennes. D'ailleurs, étant donné que les présidents des arrondissements siègeront

toys, consultation publique, explication des décisions, et rejet de l'arbitraire. En plus, les nouveaux gestionnaires devront faire preuve de vision pour faire de Montréal une ville à la mesure de nos aspirations.

La crédibilité des élus qui présideront aux destinées de la nouvelle Ville de Montréal dépendra largement du respect de contrats sociaux. L'un concernera les plans d'urbanisme et la politique d'aménagement du territoire. Sur la base des acquis, ceux-ci devront être élaborés ou mis à jour en consultation avec les citoyens. Après discussions publiques, ces plans et cette politique seront adoptés démocratiquement par les conseils d'arrondissement et le Conseil municipal. Par la suite, les élus devront respecter ce contrat.

Un autre contrat social touche les relations entre l'administration et les employés de la nouvelle ville. Ces fonctionnaires, autant les professionnels que les cols bleus, constituent un rouage important, nécessaire, de toute gestion municipale. Pour les futures relations de travail à Montréal, pouvons-nous penser en termes de complicité plutôt que de conflit ? L'expérience récente des relations industrielles au Québec démontre qu'il est possible de mettre en place des contrats de travail de longue durée, des conventions qui assureront aux employés une stabilité, des perspectives de carrière intéressantes et un programme de formation. En contrepartie, ces mêmes contrats assureront aux citoyens une qualité soutenue de services et un contrôle des dépenses plus efficace. (...)

La personnalité du futur maire de Montréal sera déterminante pour la qualité de notre vie démocratique. Celui-ci devra être en mesure de rassembler tous les Montréalais. Il devra pouvoir se situer au-dessus des querelles de parti, des conflits de personnalité et des chicanes de clôture. Ses convictions, son discours, sa pratique devront aller dans le sens du bien commun. Son passé devra être garant de ses prétentions. Il devra être capable de promouvoir le développement économique de Montréal, mais en même temps être sensible à ses problèmes. La réforme municipale n'est pas une panacée. Elle ne fera pas disparaître la pauvreté, le chômage, l'exclusion, la solitude, le désespoir de beaucoup de jeunes, l'usage de la drogue, la criminalité... Tout comme le développement économique, le développement social devra aussi être la priorité du maire. Il devra travailler autant avec le monde des affaires qu'avec le réseau des groupes communautaires.

Le futur maire devra savoir communiquer, mais on attendra de lui qu'il soit aussi une personne de substance. Il devra être capable d'analyser les enjeux et de faire les synthèses appropriées. Homme d'équipe, il devra s'entourer de personnes compétentes, élus et fonctionnaires, qui assumeront avec lui la gestion des affaires publiques de Montréal. Les débats au sein des instances politiques devront être francs et positifs. Il reviendra au futur maire de veiller à ce que, toujours, ceux-ci se fassent dans le respect des uns et des autres, avec cordialité et sérénité.

Le futur maire devra savoir écouter, autant les citoyens que ses collègues et ses conseillers. En même temps, il devra exercer un véritable leadership, parce que le défi démocratique de Montréal l'exige. En effet, la gestion d'une grande ville comme Montréal est une affaire complexe. Le futur maire devra démontrer qu'il est capable d'assumer une telle fonction. Ce seront les analyses et les propositions des candidats lors de la campagne électorale qui nous permettront d'apprécier leur compétence respective. Les citoyens devront s'engager, contribuer au processus démocratique, être exigeants et demander aux candidats qu'ils tiennent un véritable discours de contenu. En dernier ressort, ils devront voter.

D'abord et avant tout, le futur maire devra gagner la confiance de tous les Montréalais. Et, par la suite, une fois élu avec son équipe, se montrer digne de cette confiance.



« Il est maintenant nécessaire que tous les citoyens de Montréal, qu'ils résident dans les anciennes municipalités de banlieue ou dans l'ancienne ville-centre, acceptent de collaborer afin de construire, à partir de ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous, une vie démocratique qui sera au service de tous », estime Gérald Tremblay.

aussi au conseil municipal, ils pourront faire le lien entre les questions générales de la grande collectivité et celles, plus particulières, de chaque arrondissement. N'oublions pas qu'il existe toujours des liens très serrés entre les politiques d'ensemble et les problèmes individuels.

Sur tous les sujets relevant de l'administration de Montréal, les préoccupations des citoyens sont les mêmes, peu importe où ils habitent. Par exemple, tous les citoyens sont visés par l'aménagement du centre-ville et du mont Royal, par la protection de notre patrimoine, par le réseau de voirie, par les espaces verts et bleus, par le contrôle de la pollution, par l'aéroport, le port, etc. Si on analyse froidement ces questions ; on découvrira que ce qui nous divise est secondaire par rapport à ce qui nous rassemble, et ce, autant sur le plan du diagnostic des problèmes que sur celui des solutions à mettre en oeuvre.

Les nouveaux gestionnaires de Montréal, ceux que nous élirons en novembre prochain, devront faire preuve de compétence, de rigueur et de transparence. Ces mots ne sont pas vides de sens. Compétence signifie être capable de comprendre les enjeux et d'articuler des politiques rationnelles, à la fois ambitieuses et réalistes. Rigueur signifie cohérence et équité fiscale, solidité administrative et qualité des services. Transparence veut dire disponibilité aux ci-

## LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



## Goodbye, M<sup>e</sup> Jacoby

Le départ de Daniel Jacoby du poste d'ombudsman, vers la fin de l'année 2000, a mis fin à une situation qui avait trop duré.

Pendant trois ans, M<sup>e</sup> Jacoby s'est accroché à son poste envers et contre le gouvernement, bien que son mandat n'ait pas été renouvelé en 1997. La nomination du protecteur du citoyen étant sujette à l'approbation de l'Assemblée nationale, M<sup>e</sup> Jacoby avait profité du fait que le PLQ et le PQ ne s'entendaient pas sur le choix de son successeur.

En fait, c'est depuis huit ans qu'on lui montrait la porte. En 1992, le gouvernement Bourassa avait tenté de s'en débarrasser mais le chef péquiste Jacques Parizeau s'y était opposé.

Dans un cas comme dans l'autre, c'était de la petite politique, c'était à quel parti embêterait le plus l'autre.

Minable, vraiment. Cet épisode n'est pas à la gloire des parlementaires.

Dans cette affaire, le rôle de M<sup>e</sup> Jacoby n'est pas plus reluisant. Par quel incroyable manque de dignité a-t-il pu s'accrocher si longtemps à son poste, alors qu'il n'avait plus la confiance du gouvernement ?

L'ombudsman n'est pas, et ne doit pas être, la créature du gouvernement, c'est évident. Mais pour être efficace — pour que ses recommandations ne tombent pas dans le vide — il lui faut au moins conserver une relative crédibilité face au gouvernement.

M<sup>e</sup> Jacoby a plutôt choisi de défier deux gouvernements successifs et de jouer alternativement les martyrs et les vedettes, pour finir par présenter son congédiement comme une « attaque contre la démocratie » ! Plus vaniteux que ça...

Le gouvernement n'avait pas eu tort de lui retirer sa confiance. Plusieurs initiatives de M<sup>e</sup> Jacoby ont été marquées par l'improvisation et par une légèreté de pensée impardonnable compte tenu de l'importance de sa fonction. Son rapport sur les Orphelins de Duplessis était un modèle du genre : un document bâclé, tendancieux, truffé d'approximations et d'accusations gratuites.

Le règne de M<sup>e</sup> Jacoby s'est achevé sur le verdict accablant du vérificateur général, qui a relevé nombre d'irrégularités dans sa gestion interne et l'usage des fonds publics. Exit M<sup>e</sup> Jacoby. Il était temps !

■ ■ ■

Ce dernier sera remplacé par Pauline Champoux-Lesage, une fonctionnaire de carrière qui a travaillé depuis 1978 au ministère de l'Éducation dont elle était sous-ministre depuis quatre ans.

Je n'ai jamais entendu parler de Mme Champoux-Lesage, et les banques de données des médias québécois ne mentionnent son nom qu'une fois, en incidence. Elle est en tout cas bien branchée sur les cercles dirigeants de la capitale : native de Québec, mariée au fils de l'ancien premier ministre Jean Lesage, c'est une ancienne camarade de classe de la ministre Louise Beaudoin et une protégée de la ministre Pauline Marois. Lors de sa nomination, ceux qui la connaissent ont loué son sens du leadership et ses qualités humaines.

Loin de moi, donc, l'idée de mettre en doute sa compétence, mais il reste qu'en principe, c'est une très mauvaise idée que de confier la fonction d'ombudsman à un haut fonctionnaire.

Le protecteur du citoyen doit examiner le comportement de l'administration publique et au besoin la critiquer. Il est tout à fait malsain qu'il sorte du sérail. Il doit au contraire avoir de la distance — et une distance émotionnelle autant que professionnelle — vis-à-vis des gens qui dirigent les ministères et les agences.

Or, on ne passe pas 22 ans dans la fonction publique québécoise sans avoir tissé des liens personnels étroits avec les gens qui sont aux commandes de l'administration publique. L'ombudsman qui vient de passer la soirée de samedi chez le sous-ministre de tel ministère sera mal placé le lundi matin, quand atterrira sur son bureau un rapport accablant sur ce même ministère.

C'est pourquoi il serait préférable que l'ombudsman québécois provienne d'un tout autre milieu, de manière à ce qu'il puisse poser sur les actes de l'administration un regard neutre et neuf.

Avec le temps, en effet, un haut fonctionnaire développe des réflexes d'accoutumance qui lui rendront indulgent face aux erreurs de ses collègues (c'est normal, d'ailleurs, cela se passe ainsi dans toutes les professions). Il sera porté à trouver naturel et inévitable ce qu'un observateur neutre, sorti par exemple de l'entreprise privée, verrait comme des défaits inacceptables ou des lourdeurs bureaucratiques impardonnables.

Comme la Vieille Capitale — surtout au niveau des cercles dirigeants — est un petit milieu tricoté serré, il serait en outre souhaitable que l'ombudsman québécois ne soit pas seulement d'un autre environnement professionnel, mais d'une autre ville. Il serait dégage des liens anciens et personnels qui sont susceptibles d'entraver son jugement. Autrement dit, il n'aurait pas d'« amis dans la place ».

Il va de soi que pour juger la fonction publique, il faut la connaître, et que l'ombudsman doit être capable de se débrouiller dans les dédales de la bureaucratie. C'est l'argument qui milite en faveur de la nomination d'un fonctionnaire au poste de protecteur du citoyen. Mais l'argument est un peu faible. Car toute personne intelligente est capable d'apprendre sur le tas comment fonctionne une administration, sans compter que le bureau du Protecteur du citoyen est censé compter d'anciens fonctionnaires dotés d'une connaissance pointue des ministères.

## Une atteinte au droit démocratique

GUY LAROCQUE

*L'auteur est sondeur.*

M. Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec.

La désormais célèbre « affaire Michaud » trouve son origine dans une série d'affirmations et de constats qui ont valu au Robin des banques l'opprobre singulier de l'Assemblée nationale. Si bien que de missives en points de presse, la vindicte a pris le pas sur l'analyse. Pourtant, un aspect de cette querelle remet en question un des fondements de l'exercice démocratique auquel le directeur général des élections du Québec devrait être sensible : le caractère secret du vote.

Monsieur Michaud identifie des bureaux de vote où on ne trouve aucune faille dans l'engagement fédéraliste lors du dernier référendum québécois. Mon propos n'est pas de discuter les hypothèses qui découlent de ce constat, mais bien de suggérer que le constat lui-même est une atteinte au droit démocratique. Par quelle logique boiteuse, le vote d'un individu devient-il public du simple fait que tous ses voisins votent comme lui ? Au soir du référendum, Monsieur Parizeau parla de vote ethnique. Curieusement, et bien que le premier ministre dût renoncer à sa carrière politique,

les faits énoncés ne furent pas contestés. Pour une raison toute simple mais très importante : le vote est secret. Tout le monde sait que les méthodes de pointage des partis politiques permettent une analyse pointue de la répartition des votes, mais jamais cette analyse n'autorise qui que ce soit à regretter publiquement que monsieur ou madame une telle ait voté bleu ou rouge (oui ou non).

La diffusion d'informations sur le résultat d'un scrutin ne devrait jamais permettre de pointer un concitoyen du doigt avec la certitude de la connaissance objective de son vote, à moins de vouloir retourner au pavage sélectif ou à l'intimidation de La Commission des Liqueurs. Particulièrement dans un contexte de polarisation propice à l'intolérance, il convient que le directeur général des élections du Québec soit sensible aux abus pouvant découler d'une indiscretion systématique.

D'autant que les moyens d'assurer la confidentialité du vote de chacun ne devraient pas causer de problèmes majeurs à un système de vote efficace et bien rodé.

Que l'on sache que le West Island est fédéraliste et le Saguenay souverainiste ne brime la liberté de personne. Mais chaque citoyen, fut-il ethnique, qui souhaite que ses choix politiques demeurent dans la sphère du privé, devrait pouvoir en être assuré.

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*

11 janvier 2001

Page A14  
manquante